



**SYNTHESE DES ENQUETES REALISEES AUPRES DES STRUCTURES
PROFESSIONNELLES DE SPORTS, DE LOISIRS ET DE BALADES EN MER AU
SEIN DU PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE**



Ce rapport fait une synthèse des résultats obtenus dans le cadre de l'enquête diffusée en 2013 auprès des structures professionnelles nautiques, subaquatiques et de sorties découverte qui pratiquaient une activité sur le périmètre d'étude du parc naturel marin de Mayotte au cours de l'année 2012.



A citer sous la forme :

Parc naturel marin de Mayotte/Agence des aires marines protégées (2013). Synthèse des enquêtes réalisées auprès des structures professionnelles de sports, de loisirs et de balades au sein du Parc naturel marin de Mayotte. 42 pages.

Crédits photos couverture :

Base nautique : Laoumi ABOUTOIH/Agence des aires marines protégées

Kayakistes : Alexandra GIGOU/Agence des aires marines protégées



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I. INTRODUCTION..... | 6 |
| II. METHODOLOGIE ET PRINCIPE DE RECUEIL DE DONNEES | 8 |
| 1. Recensement des structures professionnelles..... | 8 |
| 2. Répartition par commune des structures concernées par l'enquête | 8 |
| 3. Méthode..... | 10 |
| III. INFORMATIONS GENERALES..... | 10 |
| 1. Ancienneté des structures professionnelles | 10 |
| 2. Affiliation à des fédérations | 11 |
| 3. Caractéristiques économiques..... | 12 |
| IV. CARACTERISATION DE LA FREQUENTATION | 13 |
| 1. Les sorties découverte de la faune et flore marine..... | 14 |
| 2. La plongée sous-marine | 19 |
| 3. Sports de glisse, canoë-kayak, motonautisme et engins tractés | 23 |
| 4. Pêche sportive ou pêche au gros | 26 |
| V. PARTAGE DE L'ESPACE | 29 |
| VI. EQUIPEMENTS | 32 |
| VII. CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PARC..... | 37 |
| VIII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES | 41 |
| IX. REFERENCES..... | 42 |

FIGURES

| | |
|---|----|
| Figure 1: Nombre de structures professionnelles de tourisme et loisir en mer en 2012 à Mayotte selon la pratique..... | 9 |
| Figure 2 : Répartition des structures professionnelles de tourisme en mer en 2012 par zone géographique | 9 |
| Figure 3: Année de création de la première structure professionnelle par type de pratique | 10 |
| Figure 4 : Evolution du nombre de structures professionnelles au cours des années..... | 11 |
| Figure 5 : Personnes employées en 2012 dans les structures professionnelles de tourisme en mer selon les pratiques..... | 12 |
| Figure 6: Communes d'implantation des structures de découverte du milieu marin | 14 |
| Figure 7 : Sites fréquentés par les opérateurs de découverte du milieu marin (IGN - Bdortho 2011). | 15 |
| Figure 8 : Evolution du nombre de structures de découverte du milieu marin..... | 16 |

| | |
|---|----|
| Figure 9: Evolution du nombre de bateaux possédés par les structures de découverte du milieu marin | 16 |
| Figure 10: Evolution de l'activité des opérateurs de découverte du milieu marin en 2012 | 17 |
| Figure 11: Nombre de sorties par an selon la saison | 17 |
| Figure 12: taux de remplissage des bateaux des opérateurs de découverte du milieu marin | 18 |
| Figure 13 : Répartition des structures de plongée selon les communes | 19 |
| Figure 14: Evolution de l'activité des clubs de plongée au cours de l'année 2012..... | 20 |
| Figure 15: Taux de remplissage des navires selon l'activité des clubs en 2012..... | 21 |
| Figure 16: Sites de plongée les plus fréquentés..... | 22 |
| Figure 17: Durée d'activité (en mois) par an selon les pratiques..... | 23 |
| Figure 18 : Circuits principaux empruntés par les kayakistes pratiquant dans le cadre d'entreprises professionnelles de tourisme (© Google earth) | 24 |
| Figure 19 : Sites principaux de pratique des sports de glisse, motonautisme et engins tractés (© Google earth)..... | 25 |
| Figure 20: Temps moyen de pratique pour chaque type d'activité | 26 |
| Figure 21: Période d'activité des structures professionnelles pratiquant la pêche au gros en 2012 ... | 27 |
| Figure 22: Evolution de la pêche sportive entre 2008 et 2012 (source données 2009 : Quartararo, 2009)..... | 27 |
| Figure 23 : Localisation des DCP et des sites fréquentés par les professionnels pratiquant la pêche au gros autour de Mayotte | 28 |
| Figure 24 : Proportion de professionnels déclarant ou non partager leur zone de pratique en 2012 . | 29 |
| Figure 25: Partage de la zone de pratique entre les activités | 30 |
| Figure 26: Ressenti des professionnels sur d'éventuelles gênes ou problèmes générés par d'autres activités | 30 |
| Figure 27: Activités occasionnant des gênes par catégorie d'utilisateurs selon les professionnels..... | 31 |
| Figure 28: Niveau de connaissance de la mise en place des mouillages par le Parc naturel marin en 2012..... | 32 |
| Figure 29: Réponse des professionnels quant à leur utilisation des mouillages mis en place par le Parc | 33 |
| Figure 30: Nombre de structures professionnelles utilisant les mouillages par type d'activités en 2012 | 33 |
| Figure 31: Mouillages utilisés par les structures professionnelles..... | 34 |
| Figure 32: Appréciation de l'ensemble des professionnels sur le nombre de mouillages du Parc en place | 35 |
| Figure 33 : Appréciation des professionnels non utilisateurs des mouillages sur le nombre de mouillages du Parc en place | 35 |
| Figure 34 : Appréciation des professionnels utilisateurs des mouillages sur le nombre de mouillages du Parc..... | 36 |
| Figure 35: Appréciation de l'ensemble des professionnels sur l'adéquation des mouillages par rapport à leur activité | 36 |
| Figure 36 : Appréciation des professionnels n'utilisant pas les mouillages du Parc sur leur adéquation par rapport à leur activité | 36 |
| Figure 37 : Appréciation des professionnels utilisant les mouillages du Parc sur leur adéquation par rapport à leur activité..... | 37 |
| Figure 38: Connaissance de l'existence du Parc..... | 38 |

| | |
|---|----|
| Figure 39: Connaissance des objectifs du Parc..... | 38 |
| Figure 40: Perception des professionnels par rapport à leur représentation au conseil de gestion du Parc..... | 39 |
| Figure 41 : Perception des professionnels par rapport aux bénéfices potentiels générés par le Parc sur leur activité..... | 39 |
| Figure 42 : Perception des professionnels quant aux futures retombées économiques positives sur leur activité..... | 39 |
| Figure 43: Intérêt des professionnels pour un label " Parc naturel marin de Mayotte"..... | 40 |
| Figure 44: Le Parc naturel marin comme outil pour enrayer la dégradation des écosystèmes ?..... | 40 |

TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Répartition des structures professionnelles liées aux activités de découverte, sportives ou de loisir en 2012 | 8 |
| Tableau 2: Nombre de bateaux et capacité de charge au sein des structures professionnelles de tourisme et loisir en mer en 2012 | 13 |
| Tableau 3: Sites fréquentés par les clubs de plongée | 21 |
| Tableau 4 : Matériels disponibles au sein des structures professionnelles sportives | 23 |

I. INTRODUCTION

Créé par le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010, le Parc naturel marin de Mayotte a pour objectif de conserver la richesse du patrimoine naturel de Mayotte tout en préservant son identité culturelle et le développement d'activités économiques raisonnées.

Son plan de gestion, validé en conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 10 juillet 2013, est un outil de planification à long terme (15 ans). Il détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre. Il est régulièrement évalué et se décline en programmes d'actions annuels.

Les activités de sports, de loisirs nautiques et les sorties découverte ont une place importante sur le territoire de l'étude. Les structures professionnelles sont les principales pourvoyeuses de pratiques de découverte du milieu marin et de sports et loisirs nautiques.

Il est défini ici comme structure professionnelle une entreprise dont l'activité principale concerne un ou plusieurs sports et loisirs nautiques ou subaquatiques ainsi que les sorties découverte encadrées. Les pratiques libres ne sont pas prises en compte dans cette étude, ce qui exclut l'ensemble des activités de plaisance, relativement importantes sur le lagon et par ailleurs en pleine croissance.



Les **sorties découverte** concernent les structures professionnelles qui embarquent des passagers pour la découverte de la faune et flore marines, notamment des mammifères marins, les visites dans les mangroves et îlots... Il s'agit donc de pratiques liées à l'observation avec un opérateur.



La **plongée sous-marine** se pratique avec un équipement spécifique permettant de respirer de l'air dans un environnement pressurisé. Le bloc, ou bouteille, contient généralement de l'air comprimé à haute pression qui est respirable par le plongeur. Cette pratique permet la découverte des fonds marins, de la faune et de la flore qui les constituent, ainsi que l'exploration des épaves qui gisent sur les fonds marins.



Le **canoë-kayak** regroupe de nombreuses disciplines pouvant, en fonction de chacune, évoluer en mer ou en rivière. Le canoë et le kayak sont deux embarcations similaires mais distinctes : elles diffèrent par le type de propulseur (pagaie) et par la position du pratiquant dans le bateau.



Le **motonautisme** et les engins tractés seront regroupés pour les résultats de cette étude. Les activités de motonautisme concernent ici les pratiques de jet-ski. Sont considérées comme « Jet », appelés officiellement véhicules nautiques à moteur (V.N.M.), tous les véhicules sur lesquels on monte à califourchon ou en équilibre, dont la puissance de propulsion maximum autorisée ne dépasse pas 3 kilowatts. Les engins tractés concernent le ski nautique (skis, monoski, wakeboard) et les engins flottants de différentes formes (bouées...) fabriqués et conçus pour être tractés sur l'eau par un bateau motorisé.



Le **body-board** est un sport nautique de vagues proche du surf se pratiquant sur une planche plus courte et flexible d'environ un mètre de long et 60 centimètres de large. La planche est le plus souvent utilisée en position allongée avec des palmes courtes.



Le **stand up paddle** (SUP ou planche à rame) est une discipline du surf où le surfeur est debout sur une planche plus longue et plus large qu'une long-board classique (environ 3 m - 4,5 m) et se déplace à l'aide d'une pagaie.



La **pêche sportive (pêche au gros)** est un type de pêche pratiqué par des personnes en possession d'une licence sportive, qui a pour objectif le plaisir de la pratique dans la compétition ou non, et éventuellement la consommation des prises. Ces dernières sont interdites à la vente.

Dans un contexte où ce type de pratiques est largement méconnu dans ses caractéristiques fines, l'objectif principal de cette enquête sera de caractériser au mieux les sports et loisirs en mer (sorties de découverte, pêche sportive, plongée...) afin de contribuer à la réalisation d'un état des lieux le plus exhaustif possible au démarrage de la mise en œuvre du plan de gestion du Parc.

Ainsi, le recensement des acteurs professionnels, le descriptif des activités gérées par ces structures, l'évaluation du nombre de pratiquants, un état des lieux économique et la perception du Parc par ces acteurs sont les principaux résultats attendus de cette étude.

Attention toutefois, le nombre de structures étant limité et les résultats présentés étant issus d'une seule campagne d'enquête sur l'année 2012, ils n'ont pas vocation à être représentatifs sur un plan statistique. Il ne pourra donc être tiré de conclusions larges et sur un plan pluriannuel des résultats issus de cette enquête. Par ailleurs, le caractère déclaratif des informations doit être souligné.

II. METHODOLOGIE ET PRINCIPE DE RECUEIL DE DONNEES

1. Recensement des structures professionnelles

L'étape préliminaire à la caractérisation des pratiques encadrées a été de recenser toutes les structures de sports et de loisirs encadrées qui pratiquent une activité sur le périmètre d'étude du Parc naturel marin.

Différentes bases de données ont été utiles pour effectuer un recensement complet des structures professionnelles présentes sur le périmètre du Parc, dans un contexte de croissance permanente du nombre d'entreprises concernées. Les sources principales utilisées sont :

- Le comité départemental du tourisme de Mayotte,
- Les rapports issus de stages encadrés par le Parc naturel marin de Mayotte,
- Le guide de Mayotte,
- Le magazine de vacances et de loisirs à Mayotte,
- La connaissance des agents du Parc.

2. Répartition par commune des structures concernées par l'enquête

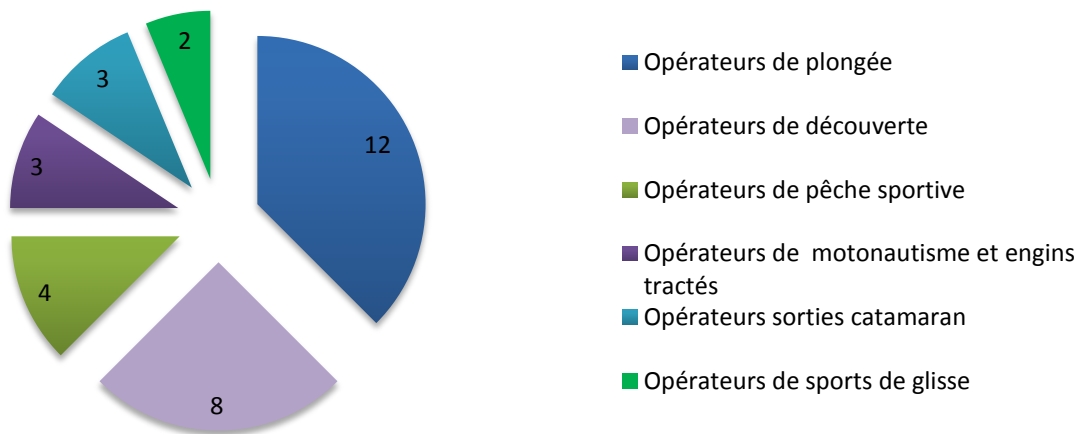
Le tableau 1 ci-dessous montre la répartition géographique des structures professionnelles sollicitées lors de cette étude. Le tourisme, les loisirs nautiques et la plaisance professionnelle s'organisent autour d'une trentaine de structures commerciales réparties de manière non homogène sur l'île.

Tableau 1 : Répartition des structures professionnelles liées aux activités de découverte, sportives ou de loisir en 2012

| | Sports de glisse | Motonautisme et engins tractés | Plongée | Sorties découverte | Pêche au gros | Sorties catamaran | Total structures |
|--------------------|------------------|--------------------------------|---------|--------------------|---------------|-------------------|------------------|
| Mamoudzou | 0 | 1 | 4 | 2 | 2 | 0 | 9 |
| Bandrélé | 2 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 | 6 |
| Dzaoudzi-Labattoir | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 5 |
| Koungou | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 4 |
| Bouéni | 0 | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 | 4 |
| Pamandzi | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 3 |
| M'tsangamouji | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| | | | | | | | 32 |

Au total, ce sont 32 structures comptabilisées en 2012 sur cette étude pour 6 pratiques recensées (cf. tableau 1). Ces structures sont réparties sur 7 communes. Elles se concentrent sur des aires géographiques bien définies notamment sur des zones comprenant des structures hôtelières.

Figure 1: Nombre de structures professionnelles de tourisme et loisir en mer en 2012 à Mayotte selon la pratique



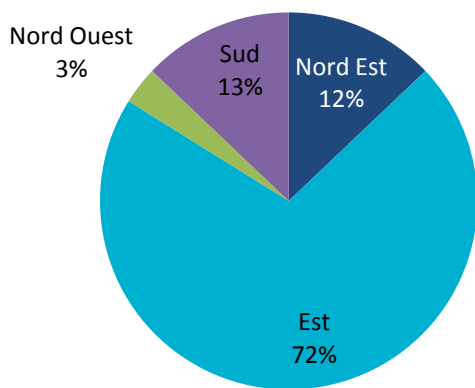
Les clubs de plongée, implantés sur l’ensemble des communes, représentent la part la plus importante (cf. figure 1), soit 39% des structures, suivie des opérateurs de découverte (26%).

Le paddle et le body board (sports de glisse) sont des activités moins pratiquées sur le territoire de l’étude, d’origine plus récente.

La commune de Mamoudzou est celle qui concentre le plus de structures (9) suivie de la commune de Bandréélé avec 6 structures (cf. tableau 1).

On remarque également que 84% des structures se situent sur la zone Est de l’île notamment proches de la zone Mamoudzou/Petite-Terre (cf. figure 2).

Figure 2 : Répartition des structures professionnelles de tourisme en mer en 2012 par zone géographique



L’essentiel

- 32 structures sont recensées sur le territoire.
- 6 grandes catégories de pratiques sont proposées par ces structures.
- L’essentiel des structures sont localisées à l’Est de l’île, proches de Mamoudzou/Petite-Terre.
- Les clubs de plongée sont les structures les plus répandues et sont répartis sur l’ensemble du territoire (avec un nombre plus important sur Mamoudzou/Petite-Terre).

3. Méthode

Après avoir effectué ce premier recensement, la récolte des données de caractérisation des structures professionnelles a été réalisée grâce à des entretiens téléphoniques ainsi que par des rencontres bilatérales avec les gérants de ces structures, sur la base d'un questionnaire joint en annexe. Les thématiques abordées dans le questionnaire sont les suivantes :

- La première partie de ce questionnaire concerne des informations générales sur les structures.
- La deuxième partie concerne la caractérisation de la fréquentation de ces structures.
- La troisième partie concerne leur connaissance des mouillages du Parc.
- La quatrième porte sur les caractéristiques économiques des entreprises enquêtées.
- Et enfin la dernière partie, sur leur connaissance et perception de l'outil Parc naturel marin.

Les questionnaires ont été élaborés sur la base des informations et des expériences de précédentes enquêtes sur le tourisme et les loisirs nautiques à Mayotte. Ces questionnaires se sont inspirés également de celui de la mission d'étude pour la création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et les Pertuis Charentais dans le cadre de l'étude « **Synthèse de l'enquête réalisée auprès des structures encadrées de sports et des loisirs en mer** » en 2011.

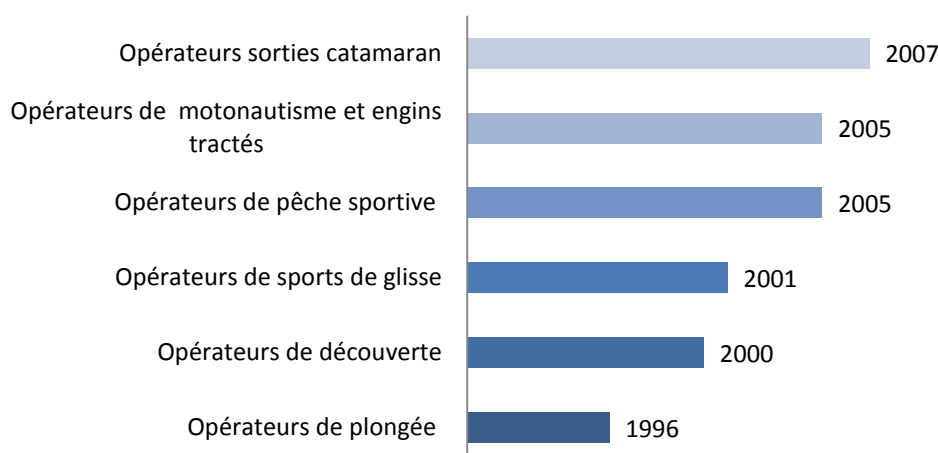
L'ensemble des structures identifiées pour l'enquête ont répondu favorablement. On note 100% de retour positif.

III. INFORMATIONS GENERALES

Cette partie du questionnaire permet de décrire les structures concernées (l'année de création, le statut juridique et l'affiliation ou pas à une fédération sportive).

1. Ancienneté des structures professionnelles

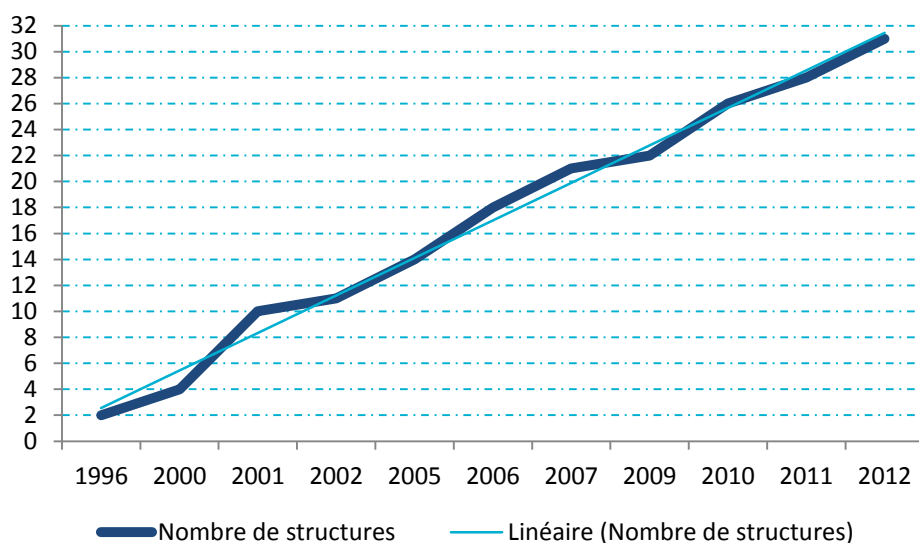
Figure 3: Année de création de la première structure professionnelle par type de pratique



La plongée sous-marine représente la pratique la plus ancienne avec les structures les plus anciennes remontant à 1996. D'autres pratiques comme les sorties de découverte du milieu marin se sont développées quatre ans après. D'une manière générale, le nombre de structures liées aux sports, au

nautisme et à la découverte du milieu marin n'a cessé d'augmenter depuis une dizaine d'années. Les pratiques de glisse se sont développées plus récemment.

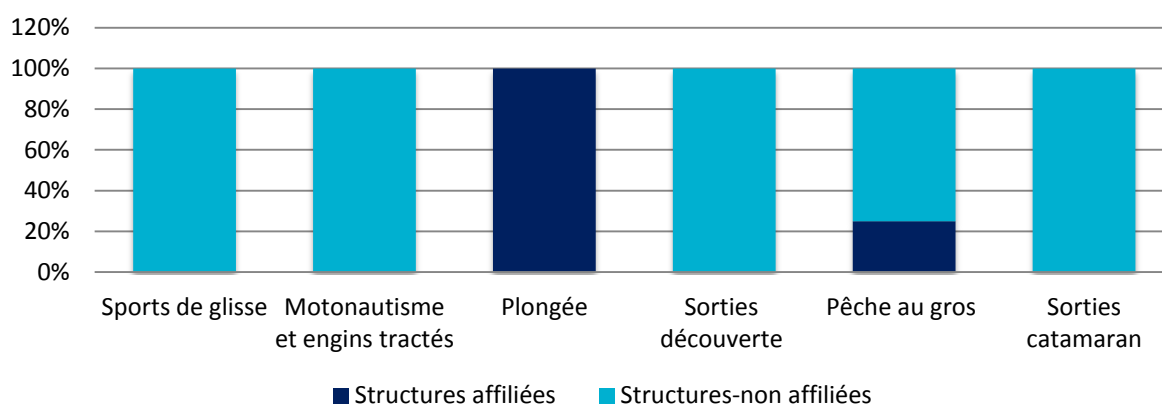
Figure 4 : Evolution du nombre de structures professionnelles au cours des années



La figure 4 montre une augmentation constante du nombre de structures professionnelles de 1996 à 2012. La droite de régression linéaire montre que cette tendance pourrait se poursuivre durant les prochaines années, ce qui pose de fait la question de la capacité de charge des milieux du point de vue des activités touristiques.

2. Affiliation à des fédérations

Figure 5: Part des structures affiliées et non affiliées à une fédération en 2012 selon les pratiques



Les structures de plongée sont toutes affiliées à une ou plusieurs fédérations sportives. Elles représentent également la part la plus importante des structures de sports et loisirs nautiques et comptabilisent 3 398 licenciés.

Les autres structures, hormis un professionnel de la pêche au gros, ne sont pas fédérées.

Les fédérations auxquelles les structures sont affiliées sont les suivantes :

- **FESSM** : Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins
- **PADI** : Professional Association of Diving Instructors

- **ANMP** : Association Nationale des Moniteurs de Plongée
- **FFSPPM** : Fédération Française des Syndicats des Pêcheurs Professionnels Maritimes

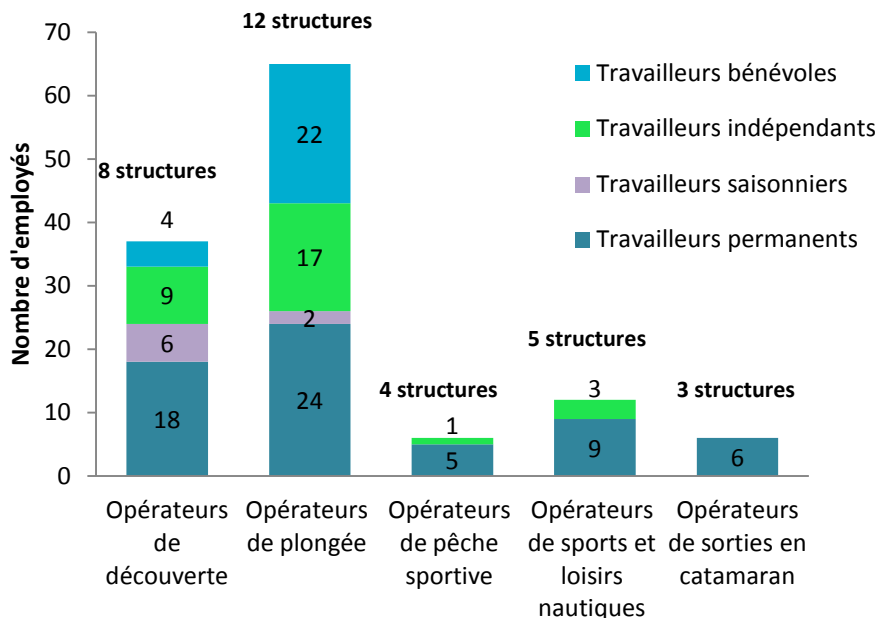
L'intérêt pour le Parc d'avoir comme interlocuteurs des professionnels fédérés est de pouvoir monter des partenariats à l'échelle nationale et de pouvoir ainsi conventionner avec les fédérations concernées. C'est déjà le cas pour la FFESSM avec laquelle l'Agence des aires marines protégées a conventionné dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'observateurs en plongée.

La fédération des professionnels permettrait une meilleure synergie de leur activité avec les objectifs de gestion du Parc et permet, pour certaines activités, de faciliter la représentation de ces dernières au conseil de gestion du Parc.

3. Caractéristiques économiques

En 2012, le secteur du tourisme en mer et des loisirs nautiques emploie officiellement 126 personnes dans l'ensemble des 32 structures prises en compte dans l'analyse des caractéristiques socio-économiques.

Figure 5 : Personnes employées en 2012 dans les structures professionnelles de tourisme en mer selon les pratiques



Les travailleurs permanents représentent 49% des emplois, suivis des travailleurs indépendants (24%) et des travailleurs bénévoles (21%). Les travailleurs saisonniers ne représentent à Mayotte que 6% des emplois. Le secteur de la plongée, avec 12 structures, est celui qui emploie le plus de personnes (52% des emplois), suivi du secteur des sorties de découverte du milieu marin (8 structures et 29% des emplois). Ces secteurs, notamment celui de la plongée, font également appel à des bénévoles (par exemple, plongeurs niveau 4 qui encadrent des palanquées et qui, en contrepartie, se voient offrir leur plongée).

L'essentiel

- Les premières structures professionnelles de tourisme et loisirs nautiques se sont implantées dès 1996 à Mayotte.
- La plongée sous-marine est l'activité la plus ancienne pratiquée à Mayotte (suivie des opérateurs de découverte du milieu marin) et regroupe le plus important nombre de licenciés.
- Le nombre de structures professionnelles de tourisme et loisirs nautiques est en constante augmentation depuis 1996 et cette tendance se confirme (cf. figure 5).
- Le secteur du tourisme et des loisirs nautiques emploie officiellement 126 personnes sur le territoire en 2012, essentiellement dans les structures de plongée et de sorties de découverte du milieu marin, qui sont les plus nombreuses.

IV. CARACTERISATION DE LA FREQUENTATION

Chaque pratique ou groupe de pratiques sera traité à part dans la mesure où ces dernières n'ont pas fait l'objet des mêmes questions sur cette partie de l'enquête. Sera décrite dans un premier temps la fréquentation des structures proposant des sorties de découverte du milieu marin, suivie de celle des structures de plongée, de sports de glisse, de motonautisme et enfin de pêche sportive.

Tableau 2: Nombre de bateaux et capacité de charge au sein des structures professionnelles de tourisme et loisir en mer en 2012

| | Nombre de bateaux | Capacité de charge (nombre de places) |
|--------------------|-------------------|--|
| Plongée | 15 | 257 |
| Sorties découverte | 14 | 198 |
| Pêche au gros | 4 | 20 |
| Sorties catamaran | 3 | 57 |
| Total | 36 | 532 |

Les clubs de plongée, les opérateurs de découverte, de sorties en catamaran et de pêche au gros totalisent 36 bateaux et une capacité de charge de 532 places.

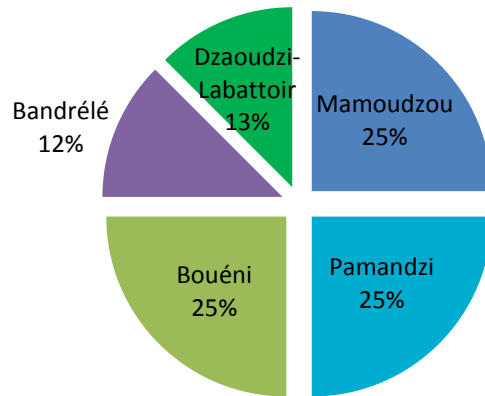
Les structures de sports de glisse et kayak totalisent 10 body-board, 6 paddle, 17 kayaks simples et 18 doubles.

Les structures pratiquant le motonautisme et les loisirs à l'aide d'engins tractés possèdent quant à elles 6 jet-ski de 3 places, 2 bateaux, 10 wake-board, 4 skis nautiques, 4 bouées, 1 wake-skite et 1 wake-surf.

1. Les sorties découverte de la faune et flore marine

Sur Mayotte, la prestation liée à la découverte du milieu marin est organisée autour de 8 structures professionnelles dont la majorité a choisi de s'installer sur la côte Est de l'île (Mamoudzou/Petite-Terre).

Figure 6: Communes d'implantation des structures de découverte du milieu marin



Les offres les plus fréquemment proposées par les opérateurs de découverte du milieu marin sont les suivantes :

- Safaris (dauphins/baleines)
- Randonnées aquatiques (palmes/masque/tuba)
- Repas (pique-nique)
- Conférences naturalistes
- Observation de raies manta
- Observation de requins
- Randonnée sur la barrière à marée basse
- Bivouac
- Apéritif sur îlots de sable blanc/plages
- Baignade dans les piscines naturelles
- Tour de l'île
- Brunch
- Visite des mangroves
- Observation des tortues marines

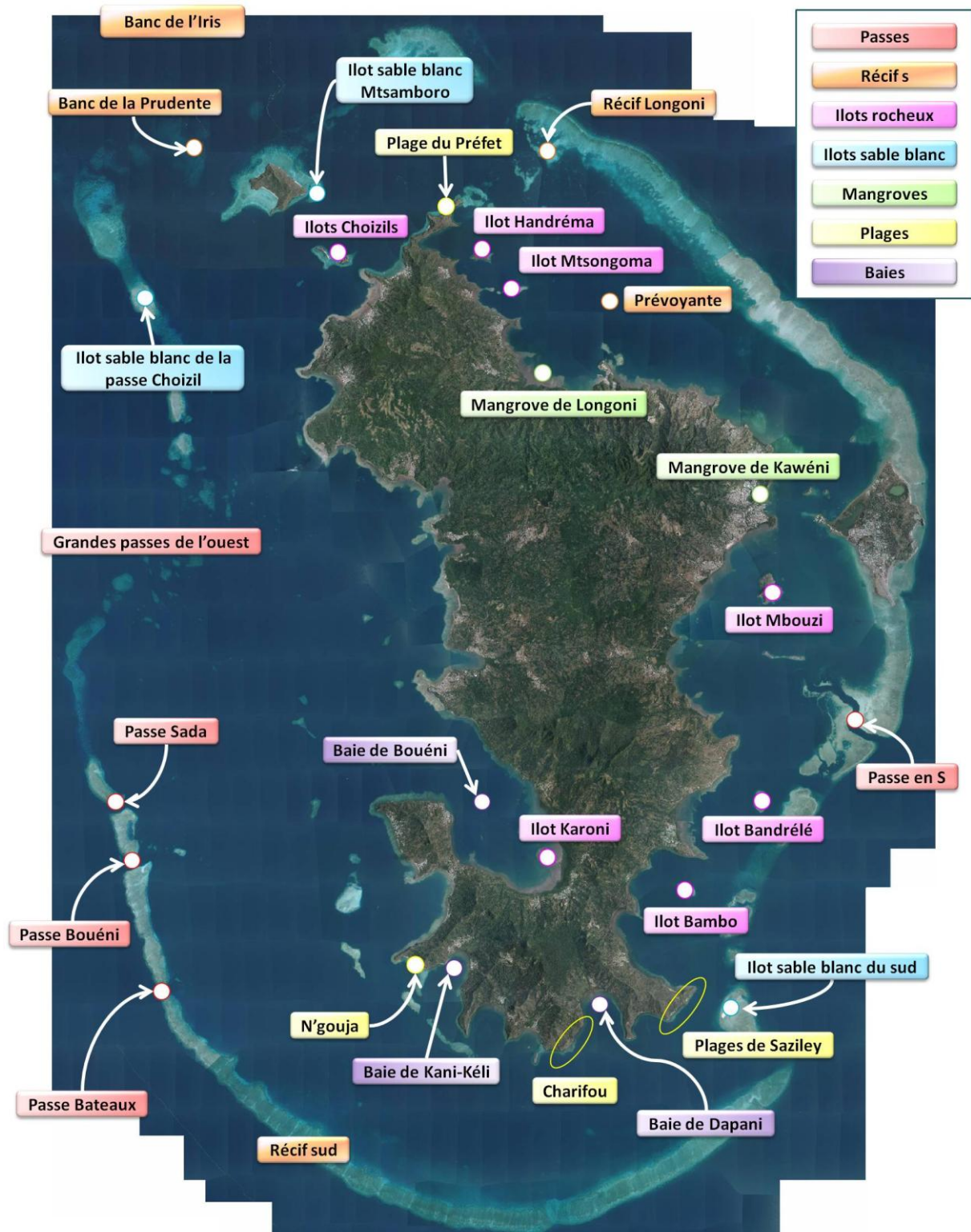
Certaines offres telles que les safaris mammifères marins, les randonnées aquatiques, les observations de raies manta (en saison) ou encore les repas, sont proposées de manière systématique par l'ensemble des opérateurs. D'autres prestations, comme les observations de requins, les conférences naturalistes ou les bivouacs sont proposés par certains opérateurs seulement, de manière plus ponctuelle, dans certains cas de manière ciblée sur une certaine catégorie de leur clientèle.

Certains des sites où se rendent les opérateurs de découverte sont plus fréquentés que d'autres. En effet, cinq opérateurs sur huit déclarent privilégier lors des sorties, selon la météo et la période de l'année, les sites ci-dessous :

- l'îlot de sable blanc du sud,
- la plage du Préfet,
- la plage des Gardiens (Saziley),
- les plages de Handréma,
- la plage de Mou'tsoumbatsou,
- la Passe en S.

Les sites fréquentés recensés sur la carte ci-dessous ne sont pas exhaustifs car certains professionnels souhaitent sans doute ne pas divulguer les sites qu'ils explorent et sont dans certains cas les seuls à fréquenter.

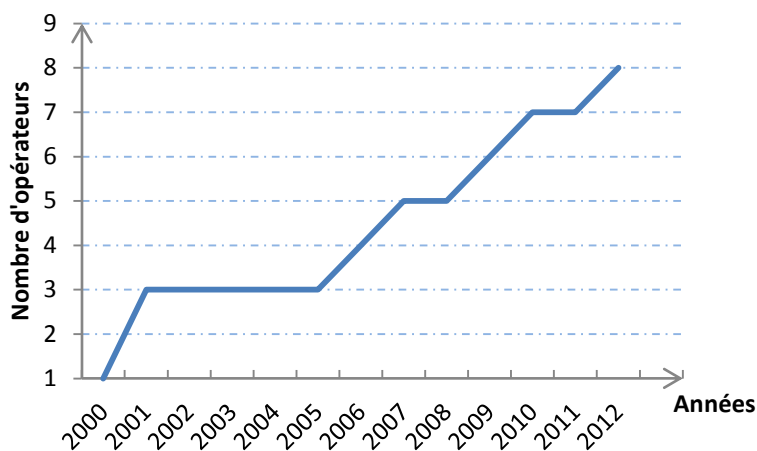
Figure 7 : Sites fréquentés par les opérateurs de découverte du milieu marin (IGN - Bdortho 2011)



Les opérateurs touristiques offrent toute une gamme d'offres, qualifiées de «promenades en mer », qui vont des simples trajets entre les îlots (avec pique-nique ou bivouac), à la découverte des mammifères marins (« safaris baleines, dauphins »), en passant par la mise à l'eau (en palmes-masque-tuba).

Le nombre d'opérateurs de découverte du patrimoine naturel marin n'a cessé de croître depuis 2000. Il est passé de 1 opérateur en 2000 pour arriver à 8 opérateurs en 2012 (et 9 en 2013).

Figure 8 : Evolution du nombre de structures de découverte du milieu marin

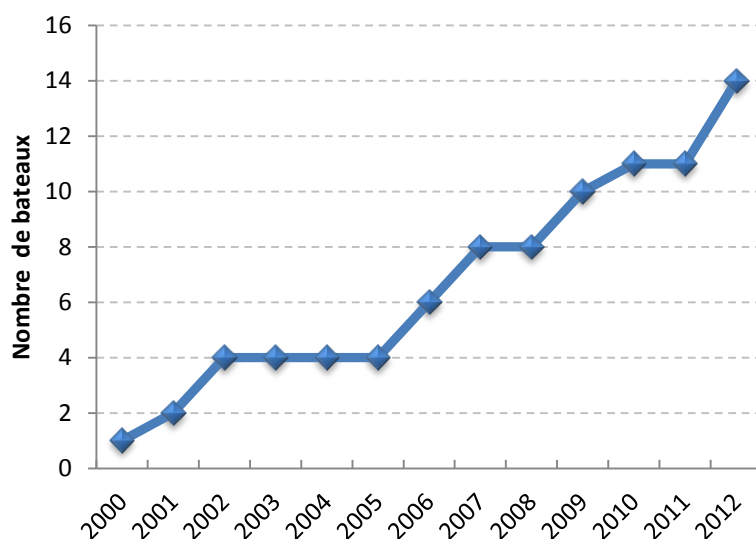


On comptabilise, en 2012, 14 bateaux pour l'ensemble des prestataires avec une capacité de charge maximale officielle de 168 passagers (12 passagers/bateau). Il est cependant à souligner que l'on peut constater des embarquements supérieurs sur un certain nombre de bateaux.

Tout comme le nombre de structures, le nombre de bateaux n'a cessé de croître : il a plus que triplé au cours des six dernières années. Un opérateur s'est également installé avec un bateau « bulle » en 2013 et un autre prévoit l'importation d'un bateau à fond de verre en 2014. En effet, l'offre d'observation des fonds marins à travers ce genre d'embarcations est en plein essor sur Mayotte (achat de 4 bateaux de ce type en l'espace de 3 ans).

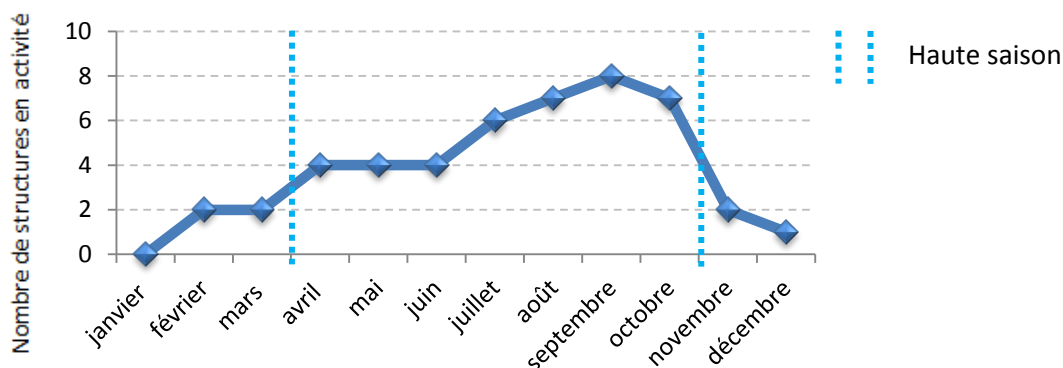
En 2012, 3 des 8 structures interrogées comptabilisent à elles seules 64% du nombre total de bateaux, ces 3 structures correspondant aux opérateurs les plus anciens de Mayotte.

Figure 9: Evolution du nombre de bateaux possédés par les structures de découverte du milieu marin



Les périodes de vacances scolaires, les jours fériés et les week-ends sont des moments où les opérateurs de découverte remplissent leurs carnets de sortie mais certains mois peuvent être identifiés comme correspondant à la haute saison (7 mois sur 12). Celle-ci correspond à la période d'observation des raies manta (avril/mai) suivie par la période de présence des baleines à bosse dans les eaux du Parc naturel marin de Mayotte (juin à octobre).

Figure 10: Evolution de l'activité des opérateurs de découverte du milieu marin en 2012



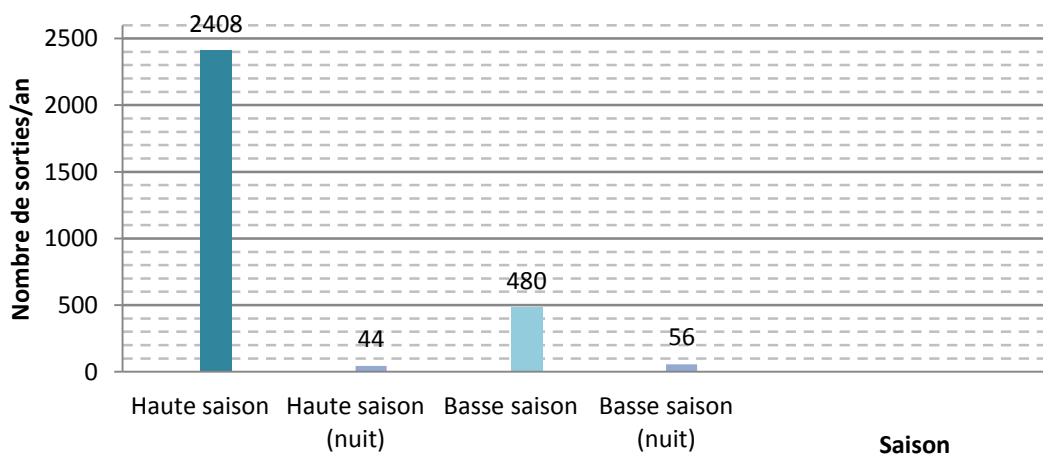
La période de basse saison s'étend donc de novembre à mars pour les opérateurs de découverte du milieu marin.

En moyenne, les opérateurs de découverte travaillent 6 jours dans la semaine pendant la période de haute saison contre 3 en basse saison. A noter que cinq opérateurs sur les huit recensés sortent sept jours sur sept en haute saison.

Sept sur huit des patrons interrogés déclarent ne pas fermer leur structure dans l'année. Un seul ferme son entreprise tous les lundis tout au long de l'année.

L'ensemble des opérateurs de découverte totalise 86 sorties par semaine en haute saison (2 408 sorties diurnes en 2012) et 24 sorties par semaine en basse saison (480 sorties diurnes en 2012). Le total représente 2 988 sorties en 2012, en incluant les sorties de nuit. Les entreprises disposant de plusieurs bateaux déclarent ne pas sortir l'ensemble de leur flotte en période de basse saison.

Figure 11: Nombre de sorties par an selon la saison

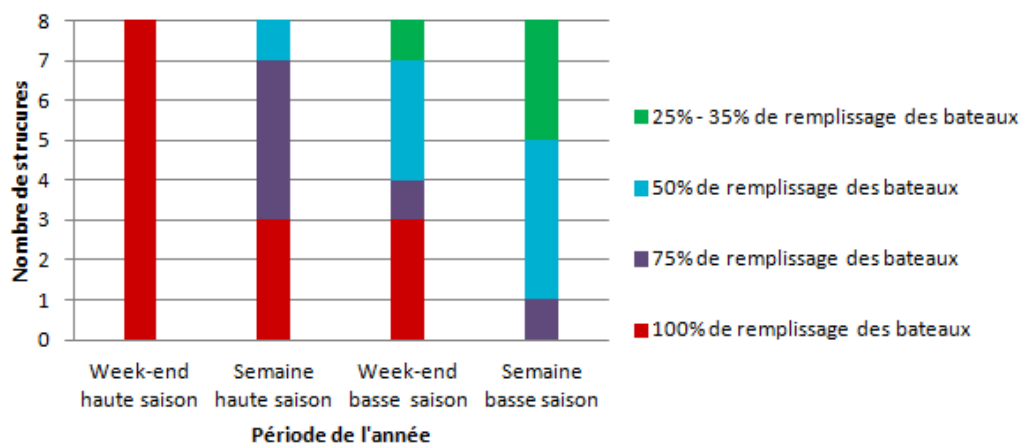


Au total, on estime à plus de 34 650 le nombre de personnes étant sorties en mer avec un opérateur touristique en 2012. Par ailleurs, la fréquence des sorties et le nombre de jours de travail par semaine dépend également de la météo et des saisons (pluies/ sèche).

Les opérateurs proposent également des sorties de nuit (bivouacs) sur les plages ou îlots. Les objectifs de ces sorties sont multiples : passer une nuit à la belle étoile, se baigner à la nuit tombée, observer les pontes des tortues, voir le coucher de soleil et le lever de la lune sur une plage déserte. Cette prestation est proposée par la moitié des opérateurs de découverte interrogés. Plus de la moitié de ces sorties se font en période de basse saison (56%) mais ce type de prestation reste toutefois très minoritaire.

Le nombre de personnes embarquées par les prestataires est en lien direct avec la période de l'année haute/basse saison, vacances/jours fériés et le jour de semaine.

Figure 12: taux de remplissage des bateaux des opérateurs de découverte du milieu marin



Les opérateurs déclarent remplir leurs bateaux au maximum de leur capacité de charge le week-end en haute saison et un peu moins pendant les week-ends de basse saison où le taux de remplissage des bateaux varie majoritairement de 50 à 100%. Dans la semaine en haute saison quatre opérateurs disent remplir leurs bateaux à 75%, trois à 100% et un à 50%. En basse saison, dans la semaine, la majorité des bateaux sont remplis de 25 à 50% de leur capacité de charge.

Les professionnels des sorties de découverte empruntent en général les trois circuits principaux suivants :

- **Circuit nord** : de la passe Nord (M'Tsamboro) au récif de l'Ouest, intégrant le secteur du banc de l'Iris ;
- **Circuit Sud** : de la passe en S jusqu'à la passe de Sada ;
- **Tour de l'île** : parcours avec escales sur les sites remarquables d'observation.

La météo joue un rôle primordial quant au choix de la direction du jour.

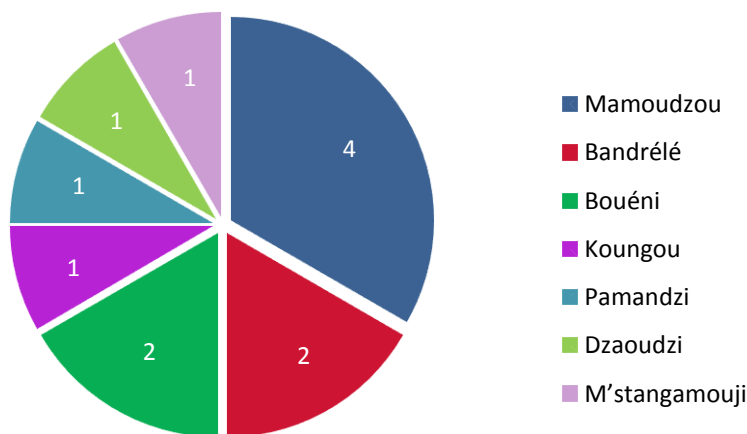
L'essentiel

- En 2012, il existe huit opérateurs de découverte du milieu marin dont la majorité est installée sur la côte Est de l'île (essentiellement Mamoudzou/Petite-Terre).
- Ces prestataires proposent des activités et des sites d'excursion diversifiés. Cette donnée est à relativiser en saison baleines et raies manta.
- Depuis 2000, le nombre de structures n'a cessé de croître ainsi que le nombre de bateaux par structure.
- L'activité des opérateurs s'étale sur toute l'année mais connaît un pic pendant 7 mois qui correspondent à la période d'observation des raies manta et des baleines à bosse.
- On estime à plus de 34 650 le nombre de personnes étant sorties en mer avec un opérateur touristique en 2012.

2. La plongée sous-marine

Le marché de la plongée à Mayotte est majeur pour les professionnels du tourisme ; il repose sur les richesses marines exceptionnelles du lagon et de ses passes.

Figure 13 : Répartition des structures de plongée selon les communes

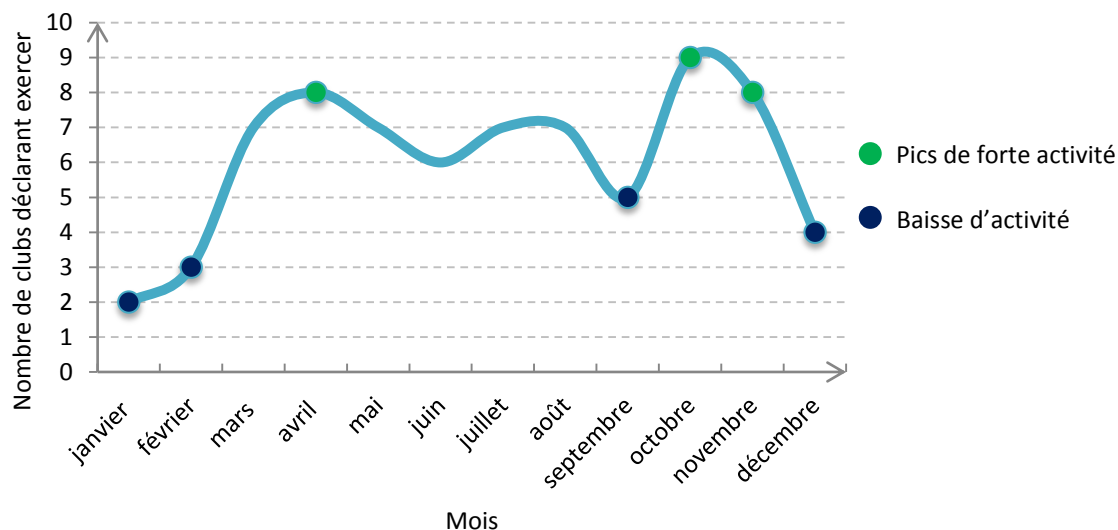


Sur le territoire de l'étude, 12 structures professionnelles pratiquent la plongée et sont réparties sur sept communes :

- 6 clubs dans la commune de Mamoudzou/Petite-Terre
- 2 clubs dans la commune de Bandrélé
- 2 clubs dans la commune de Bouéni
- 1 club dans la commune de M'tsangamouji
- 1 club dans la commune de Koungou

L'ensemble des structures de plongée possède 15 bateaux avec une capacité maximale de charge de 257 passagers (le nombre maximal de personnes pouvant prendre place à bord ainsi que sa charge maximale sont déterminés par son constructeur).

Figure 14: Evolution de l'activité des clubs de plongée au cours de l'année 2012



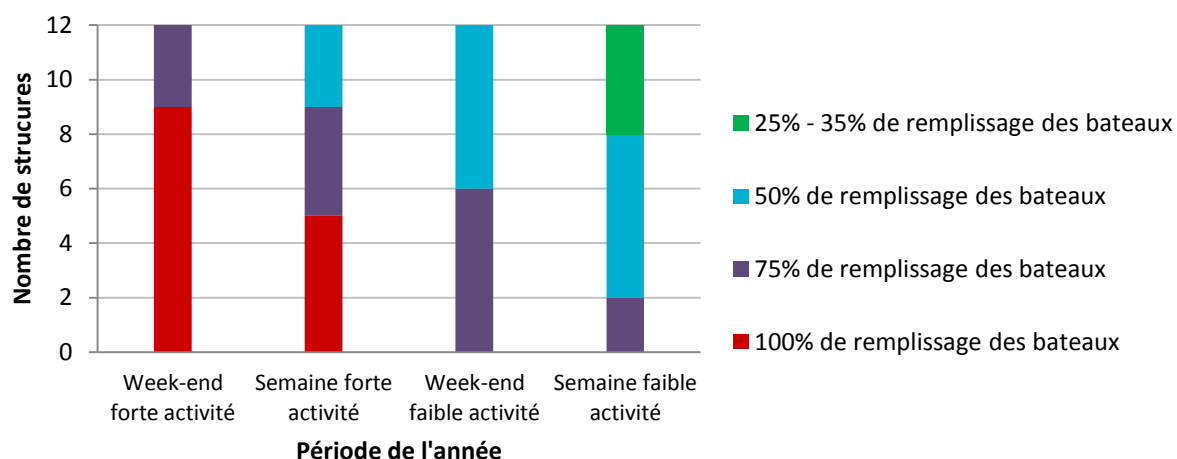
Les structures de plongée ne fonctionnent pas sur un mode basse saison/haute saison. L'activité est importante quasiment toute l'année, même si, pour 2012, on peut constater quelques pics les mois d'avril, d'octobre et novembre. La forte activité de ces 2 derniers mois est observée chaque année et s'explique par l'arrivée de clients nouvellement installés à Mayotte. L'ensemble des gérants s'accorde à dire que la fréquentation est généralement importante également durant les vacances et les jours fériés. Les mois où les clubs de plongée sont les moins fréquentés sont ceux de décembre, janvier et février (période de faible activité). En effet, beaucoup de clients des clubs quittent le territoire pour les fêtes de fin d'année et reviennent en ayant déjà beaucoup dépensé, ce qui explique le creux de février qui se retrouve par ailleurs également dans l'activité des opérateurs nautiques. Le mois de septembre enregistre également une légère baisse d'activité s'expliquant peut-être par la rentrée scolaire. En effet, les nouveaux arrivants sont à ce moment-là en période d'installation et ne pratiquent pas encore d'activités sportives ou de loisir.

En moyenne, les structures de plongée travaillent 6 jours/semaine en période de forte activité et 5 jours/semaine en période de plus faible activité. Plus de la moitié des structures (7) restent ouvertes durant toute l'année.

A partir des déclarations faites par les gérants des structures de plongée, on estime en moyenne à 12 sorties/semaine/bateau en période de forte activité et 10 en période de plus faible activité (périodes illustrées sur la figure 14).

On estime à un peu plus de 36 000 le nombre de plongées effectuées au cours de l'année 2012 par l'ensemble des structures professionnelles. La totalité des structures interrogées proposent également des sorties de nuit à leurs clients. Elles font en moyenne 3 sorties de nuit par mois.

Figure 15: Taux de remplissage des navires selon l'activité des clubs en 2012



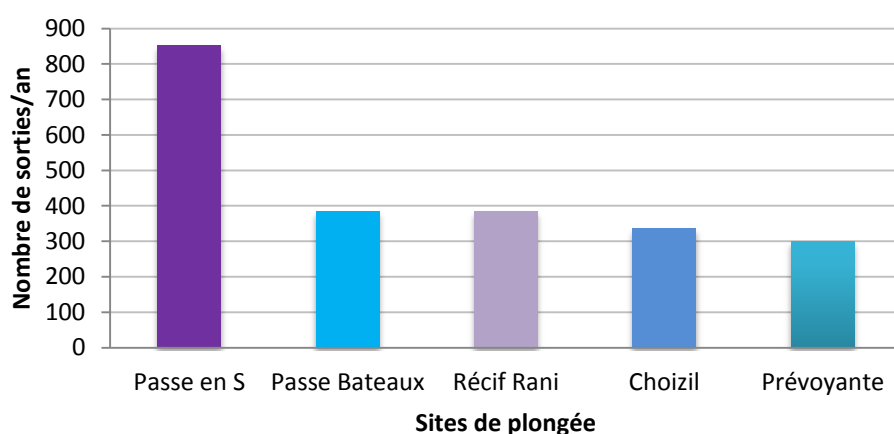
On observe que pendant les week-ends de forte activité, neuf prestataires sur douze remplissent leur navire à 100% de leur capacité de charge et trois à 75% de leur capacité de charge. Les week-ends de faible activité, la moitié des structures professionnelles les remplissent à 75% et l'autre moitié des structures les remplissent à 50% de leur capacité de charge.

En période de faible activité, aucun club de plongée ne remplit ses bateaux à 100%.

Tableau 3: Sites fréquentés par les clubs de plongée

| Clubs de la zone de Mamoudzou/Petite-Terre | Clubs de la zone sud (Bouéni) | Clubs de la zone Sud-Est | Club de la zone Nord-Est | Club de la zone Nord Ouest |
|--|-------------------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------------|
| Passé en S | Passé Bateaux | Passé Saziley sud | Prévoyante | Barrière nord |
| Choizil | Passé Sada | Passé Saziley nord | Passé Longoni | Choizil |
| Prévoyante | Passé Bouéni | Passé Saziley centre | Mtsongoma | Récif frangeant nord |
| Banc du Boa | Récif Rani | Passé en s | Choazil | Banc du Boa |
| M'bouzi | Récif Lépoé | Passé Bandrélé | Pietro | |
| Port de Dzaoudzi | Récif barrière sud | Barrière Bambo | | |
| Passé Bandrélé | Epave N'gouja | Barge de Bandrélé (épave) | | |
| Tombant des aviateurs | | | | |
| La cheminée | | | | |
| Pietro | | | | |
| Banc de l'Iris | | | | |
| Passé Longoni | | | | |
| Barrière Bambo | | | | |

Figure 16: Sites de plongée les plus fréquentés



Contrairement à ce que peut laisser penser la longue liste des sites potentiellement fréquentés par les clubs de Mamoudzou/Petite Terre, la passe en S reste largement le site le plus fréquenté par les clubs de plongée avec un total de 852 sorties en 2012, soit environ 10 200 plongeurs annuels. L'état des lieux des activités nautiques et touristiques mené à l'initiative du Parc en 2009 (Quartararo, 2009) mettait cependant en évidence 19 600 plongeurs annuels. La fréquentation de la passe en S semble donc avoir diminué. Cette diminution pourrait s'expliquer par la diversification des prestations proposées par les clubs de la zone Mamoudzou/Petite-Terre depuis 2009 (sorties éloignées à la journée, sorties plus fréquentes sur les sites équipés de mouillages du Parc tel que le tombant des aviateurs ou cheminée...). En effet, si on comptabilise les sorties effectuées sur les autres sites (tombant des aviateurs, cheminée, passe Bandré, Choizil, Prévoyante...) par ces clubs en 2012, on comptabilise 9 400 à 11 300 plongées/an, ce qui correspondrait à la diminution observée à la passe en S. Cependant, ces données restent à confirmer par un suivi fin de l'activité de plongée (par la mise en place de carnets de bord, etc.).

Les opérateurs de plongée comptent en moyenne 4 sites de plongée privilégiés par club avec un site plus fréquenté que les autres.

L'essentiel

- 12 structures de plongée professionnelles sont installées sur l'île avec une concentration plus importante sur Mamoudzou/Petite-Terre.
- La plongée est une activité qui se pratique de manière importante quasiment toute l'année (en 2012, des pics d'activité sont néanmoins observés pendant les mois d'avril, octobre et novembre).
- On estime à un peu plus de 36 000 le nombre de plongées effectuées au cours de l'année 2012 par l'ensemble des structures professionnelles, dont plus de 10 200 dans la passe en S.
- La Passe en S reste de manière très nette le site le plus fréquenté par les clubs de plongée (car fréquentée par la moitié des structures).

3. Sports de glisse, canoë-kayak, motonautisme et engins tractés

Le paddle, le body-board, le canoë-kayak et le motonautisme et engins tractés sont moins pratiqués sur le territoire en comparaison de la plongée ou des sorties de découverte du milieu marin.

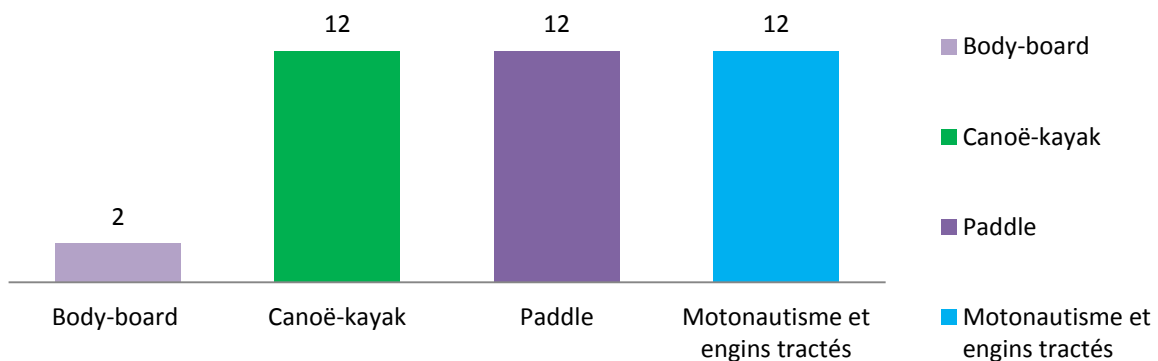
On compte sur Mayotte cinq structures professionnelles proposant des sports de glisse et de loisirs (hors plongée et sorties en mer). Trois structures sur cinq proposent de la location de kayaks et de jet-skis. Les deux autres structures proposent des formations (engins tractés).

Tableau 4 : Matériels disponibles au sein des structures professionnelles sportives

| Matériels disponibles | Motonautisme et engins tractés | | | | | | | Canoë-kayak | | Paddle | Body board |
|-----------------------|--------------------------------|-----------|------------|--------------|-------|---------|--------------------|-------------|--------|--------|------------|
| | Wake board | Wake surf | Wake skite | Ski nautique | Bouée | Bateaux | Jet ski (3 places) | Simple | Double | 6 | 10 |
| | | | | | | | | 17 | 18 | | |
| | 10 | 1 | 1 | 4 | 4 | 2 | 6 | | | | |

Les activités sportives étudiées sont pratiquées en majorité par des clients indépendants. Seule l'activité de motonautisme et engins tractés accueille des groupes issus d'entreprises ou d'associations.

Figure 17: Durée d'activité (en mois) par an selon les pratiques

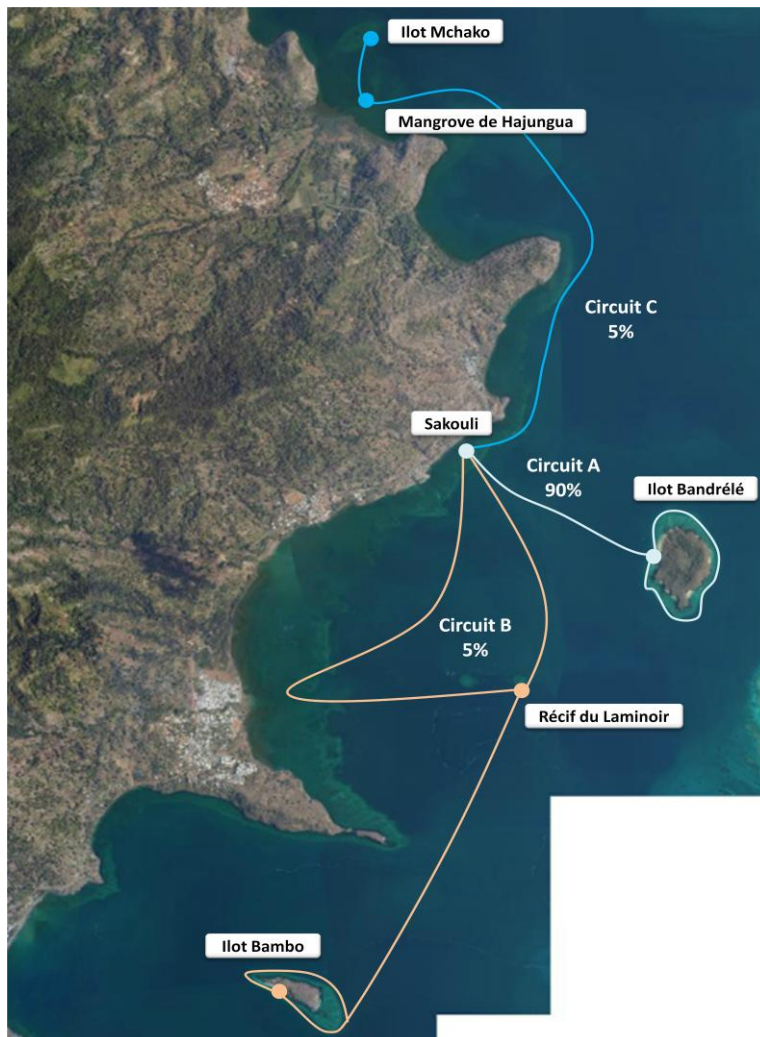


Le paddle, le kayak ainsi que le motonautisme et engins tractés sont pratiqués toute l'année, et le body-board durant 2 mois (essentiellement en juillet/août), même si le kayak se pratique essentiellement hors période des alizés. Ces activités fluctuent selon les périodes (jours fériés, vacances, week-end) et la météo (saison des alizés/saison des pluies).

Les structures professionnelles sportives travaillent 5 à 6 jours par semaine, parfois 7 jours/7 pendant les périodes de forte fréquentation. La majorité des gérants (3 sur 5) déclarent fermer leur structure au moins une fois dans l'année.

1) Le kayak

Figure 18 : Circuits principaux empruntés par les kayakistes pratiquant dans le cadre d'entreprises professionnelles de tourisme (© Google earth)



Deux structures professionnelles proposent de la location de kayaks sur la plage de Sakouli. Elles comptabilisent 2 688 pratiquants dans l'année 2012. Trois circuits principaux se distinguent : 90% des kayakistes ont pour objectif l'îlot Bandré et s'arrêtent au niveau du tombant de la plage de Sakouli et de celui de l'îlot. Les pratiquants les plus aguerris quant à eux vont jusqu'à l'îlot Mchako en passant par la mangrove de Hajungua, ou à l'îlot Bambo en s'arrêtant dans la mangrove de Bandré et au niveau du récif du Laminoir (cf. figure 18).

Conformément à l'objet de l'étude, ces conclusions n'intègrent pas les pratiques de kayak libres qui peuvent se pratiquer tout autour de l'île par le biais de structures associatives ou de matériels privés.

2) Sports de glisse, motonautisme et engins tractés

Les zones identifiées par des pictogrammes sur la carte ci-après représentent les lieux principaux de pratique des sports de glisse et du motonautisme et engins tractés.

On remarque que l'ensemble des zones de pratiques issues de structures de tourisme professionnelles se trouvent à l'Est de l'île. Les enquêtes montrent également que chaque structure

de motonautisme et engins tractés a ses propres zones de pratique, l'une plutôt nord-est et l'autre plutôt est/sud-est.

En plus des sports pratiqués, les sorties en mer sont également l'occasion de s'adonner à d'autres activités telles que la randonnée aquatique, le tour de l'île, les jeux de plage, la visite des mangroves, les apéritifs sur les îlots...

Figure 19 : Sites principaux de pratique des sports de glisse, motonautisme et engins tractés (© Google earth)

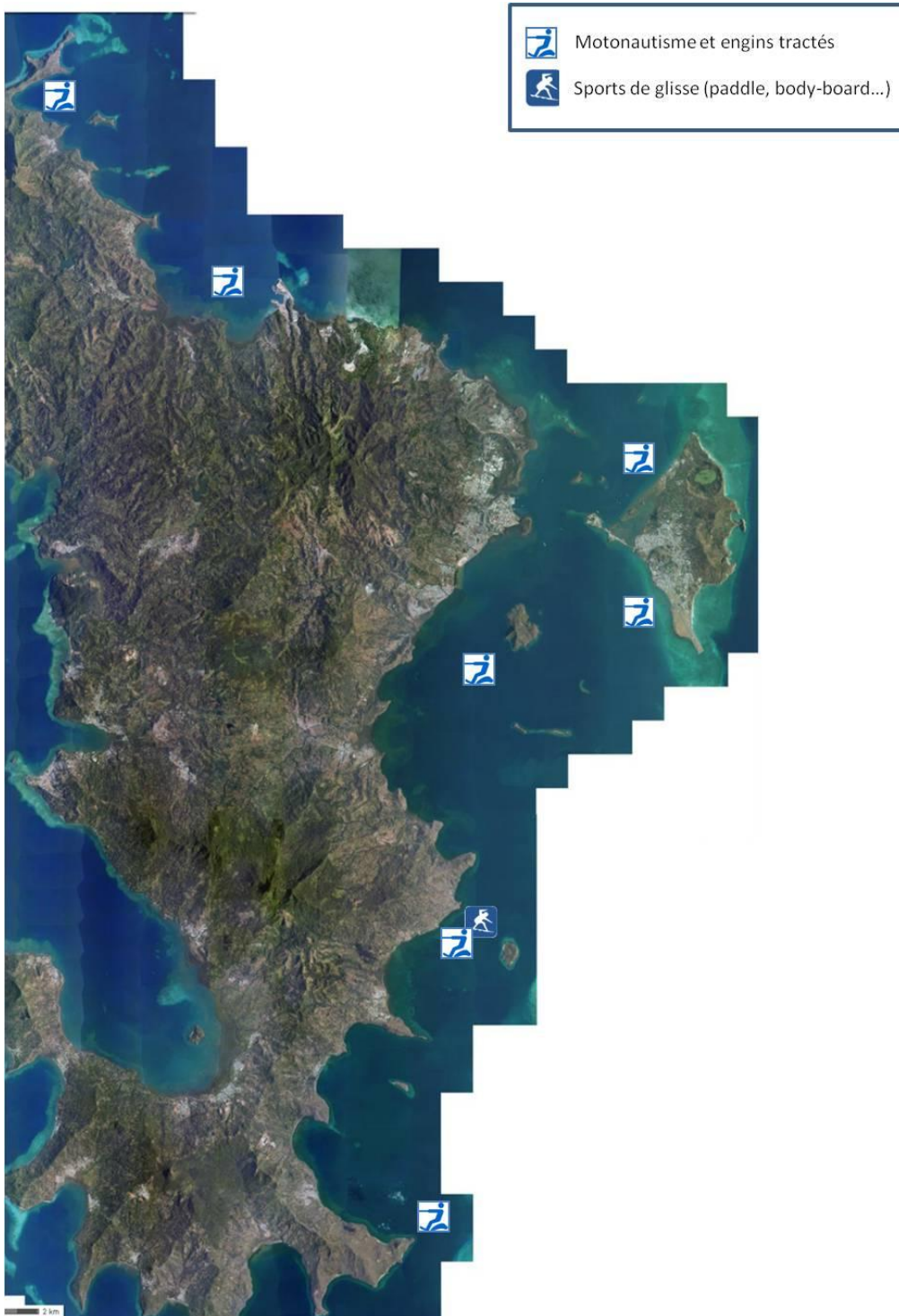
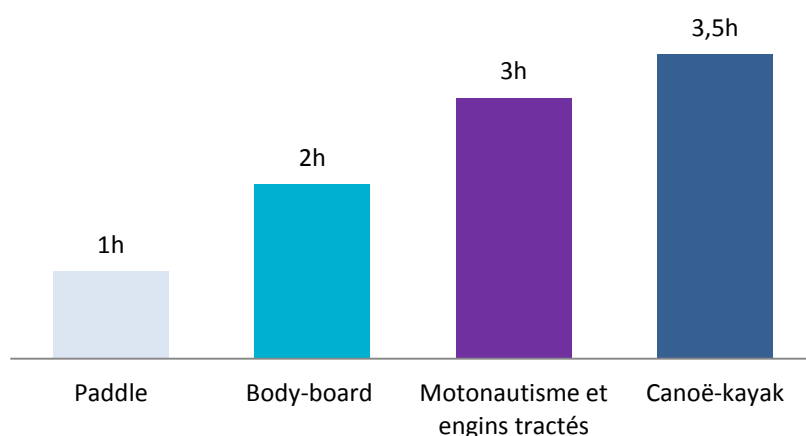


Figure 20: Temps moyen de pratique pour chaque type d'activité



En fonction des pratiques, le temps passé en mer est différent. On remarque que les sorties en bateau (motonautisme et engins tractés) ou en kayak se font en général à la demi-journée.

L'essentiel

- Le paddle, le body-board et le motonautisme et engins tractés sont des pratiques émergentes à Mayotte ; elles comptent pour l'instant peu de pratiquants dans le cadre de structures professionnelles.
- Ces activités, ainsi que le canoë-kayak sont proposées par 5 structures professionnelles, toutes situées sur la zone Est de l'île.
- Les clients de ces structures sont en grande majorité des pratiquants indépendants.
- Le paddle et le motonautisme et engins tractés ainsi que le kayak sont des activités pratiquées toute l'année. Le kayak est cependant essentiellement pratiqué hors saison des alizés et inversement pour le body-board.
- La zone de Sakouli concentre l'ensemble des activités (kayak, paddle, body-board, motonautisme et engins tractés).

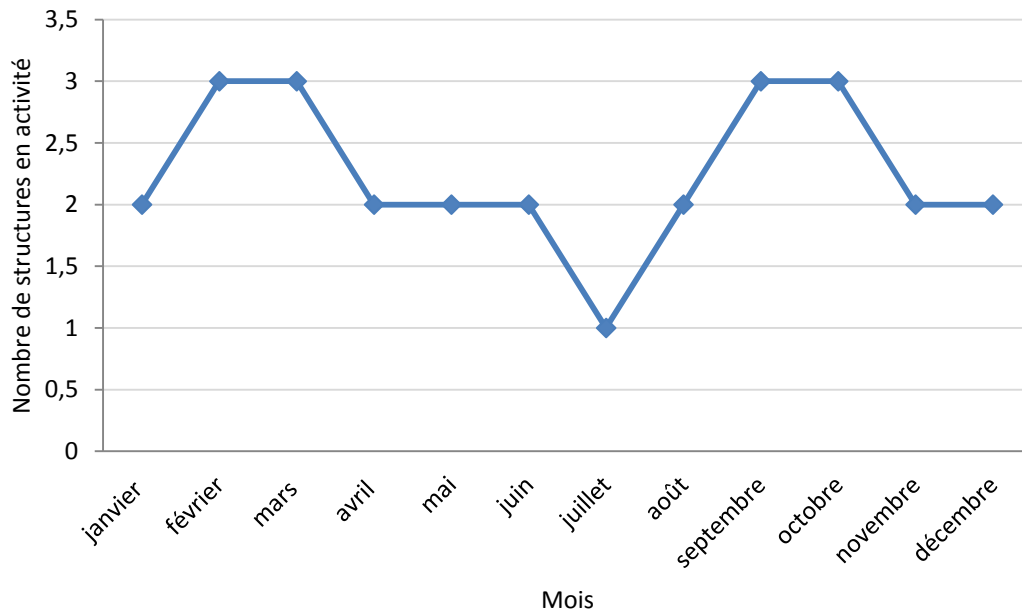
4. Pêche sportive ou pêche au gros

La pêche sportive désigne ici la pêche au gros. En effet, à Mayotte, la chasse sous-marine ne se pratique pas au sein de structures professionnelles mais dans un cadre associatif ou libre. Elle ne sera donc pas prise en compte dans cette analyse liée à la pêche sportive au sein de structures professionnelles.

Quatre entreprises offrant cette prestation ont été comptabilisées à Mayotte, dont 3 dans la zone de Mamoudzou/Petite-Terre et une dans la commune de Koungou.

L'ensemble des professionnels de la pêche au gros totalisent 4 bateaux, avec une capacité de charge totale maximale de 20 passagers.

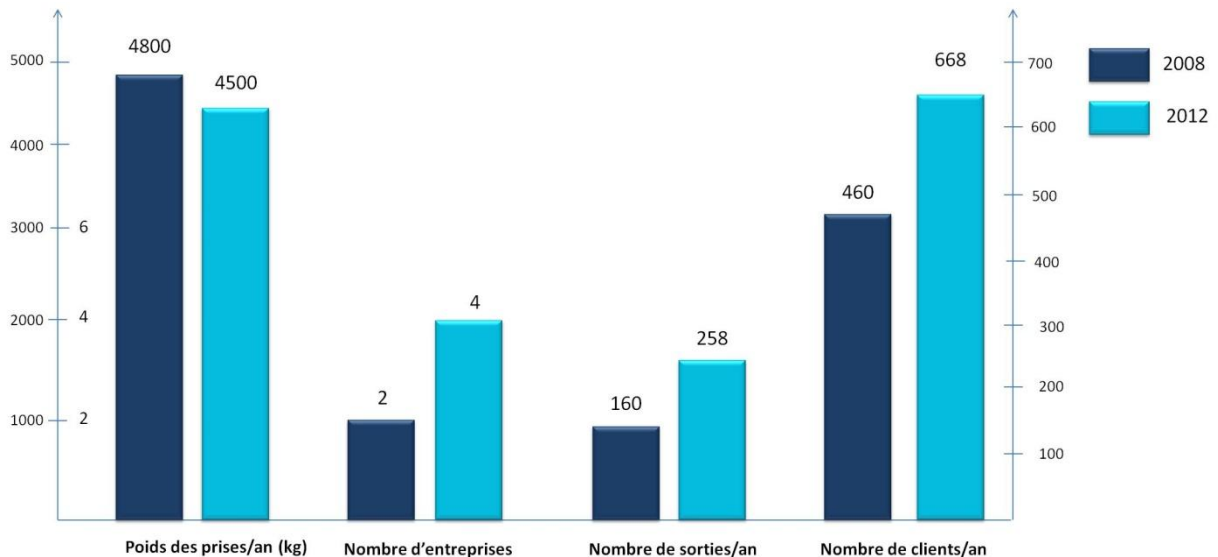
Figure 21: Période d'activité des structures professionnelles pratiquant la pêche au gros en 2012



D'une manière générale la pêche au gros se pratique toute l'année, même si on constate en 2012 une légère baisse de l'activité au mois de juillet.

Le nombre de jours travaillés représente en moyenne trois jours par semaine en période de forte activité et un jour par semaine en période de faible activité. Trois des quatre patrons interrogés ne ferment pas leur structure dans l'année.

Figure 22: Evolution de la pêche sportive entre 2008 et 2012 (source données 2009 : Quartararo, 2009)



Entre 2008 et 2012, le nombre de structures a doublé, ce qui occasionne une augmentation de 61 % du nombre de sorties par an et de 45% du nombre de clients embarqués. Le poids des prises semble quant à lui avoir légèrement diminué mais ce chiffre est à considérer avec précaution car il est le résultat d'une extrapolation.

Ces quatre prestataires ont effectué environ 258 sorties en 2012, à raison de 2 à 3 personnes en moyenne par sortie, soit un total de 668 personnes embarquées.

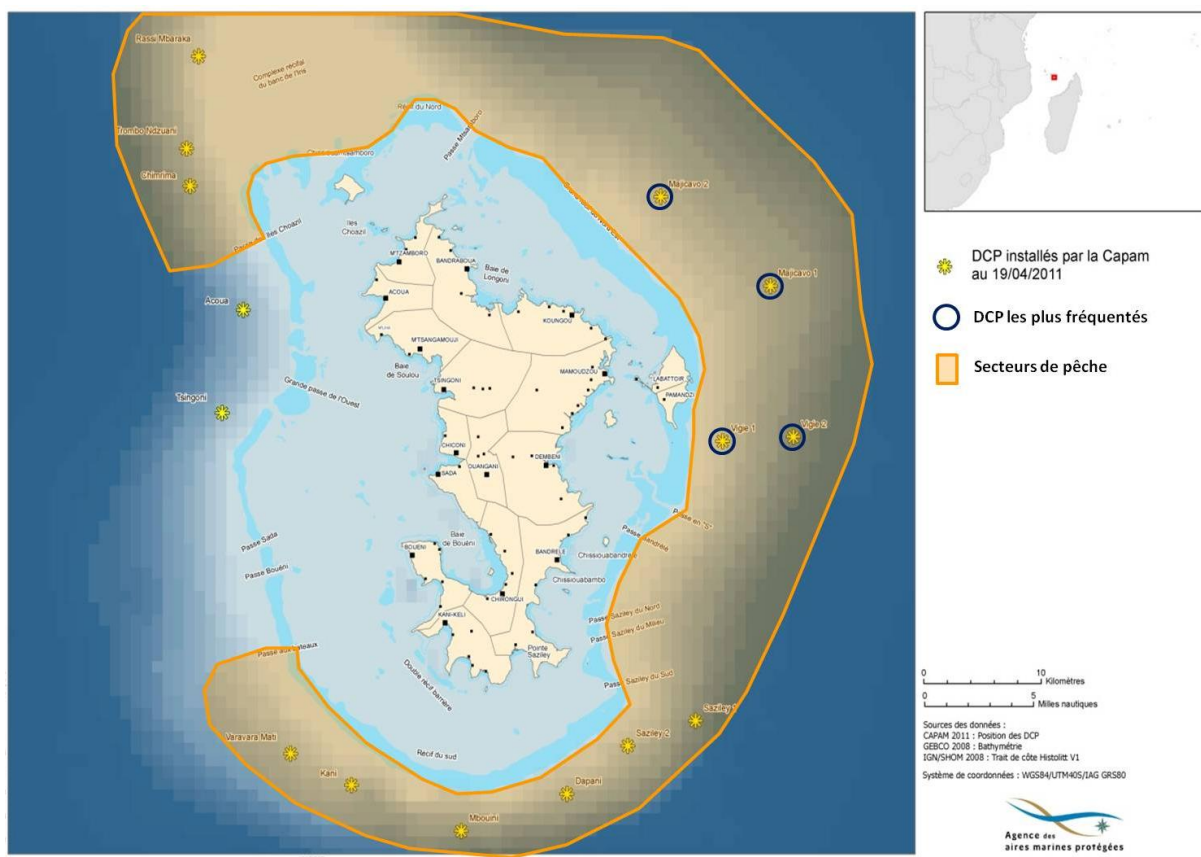
Les principaux engins de pêche utilisés par ces professionnels sont la traîne, la palangrotte, le jig, le popper, à l'aide de leurres ou d'appâts frais.

Les principales espèces pêchées sont des espèces pélagiques telles que le wahoo (ou thon banane), l'espadon, le thon albacore, la bonite, la daurade coryphène ou encore la carangue mais également des espèces récifales comme le capitaine, le mérou ou le vivaneau.

Les principaux lieux de pêche fréquentés sont situés au nord la passe Longoni et le banc de l'Iris, les récifs du sud, le côté est de Petite-Terre, et les DCP (dispositifs de concentration de poissons) installés au nord-est de l'île.

La pêche sur les DCP est pratiquée par trois des structures enquêtées avec une fréquence moyenne de 2 fois par semaine. D'une manière générale, les six DCP du sud ne sont pas utilisés par les prestataires de pêche contrairement aux quatre DCP du nord-est qui le sont le plus fréquemment, suivis des DCP de l'Iris et de l'ouest.

Figure 23 : Localisation des DCP et des sites fréquentés par les professionnels pratiquant la pêche au gros autour de Mayotte



L'essentiel

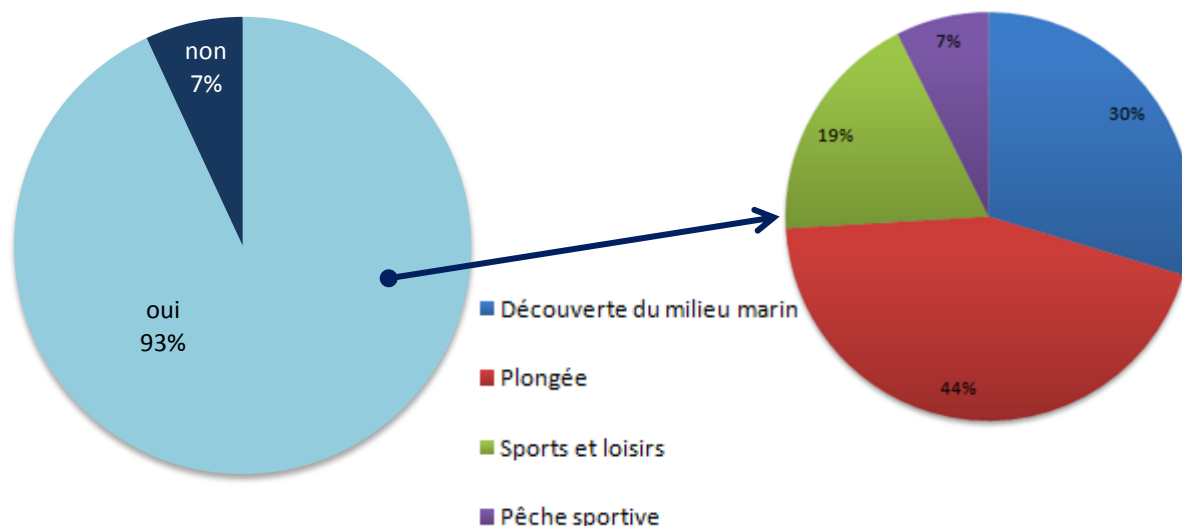
- Quatre structures professionnelles pratiquent la pêche sportive (dite pêche au gros) sur le territoire de Mayotte.
- Les périodes de forte ou faible activité ne sont pas très marquées mais un creux est constaté au mois de juillet 2012 (lié à la ressource disponible et aux conditions météo en saison d'alizés).
- Les principales espèces ciblées, pélagiques et récifales, sont les mêmes que celles ciblées par les pêcheurs professionnels.
- Les sites de pêche sont situés hors lagon, proches des passes ou bancs récifaux éloignés, ou encore sur les DCP.

V. PARTAGE DE L'ESPACE

Dans cette partie du questionnaire, 29 structures sur les 32 interrogées sont comptabilisées. En effet, deux opérateurs professionnels proposant des sorties en catamaran ont répondu à ces questions dans le cadre de leur activité de plongée ou de découverte du milieu marin. La troisième structure proposant des sorties en catamaran n'a pas pu être enquêtée dans le cadre de cette étude mais est comptabilisée dans le nombre de structures total.

Partagez-vous votre zone de pratique avec d'autres activités ?

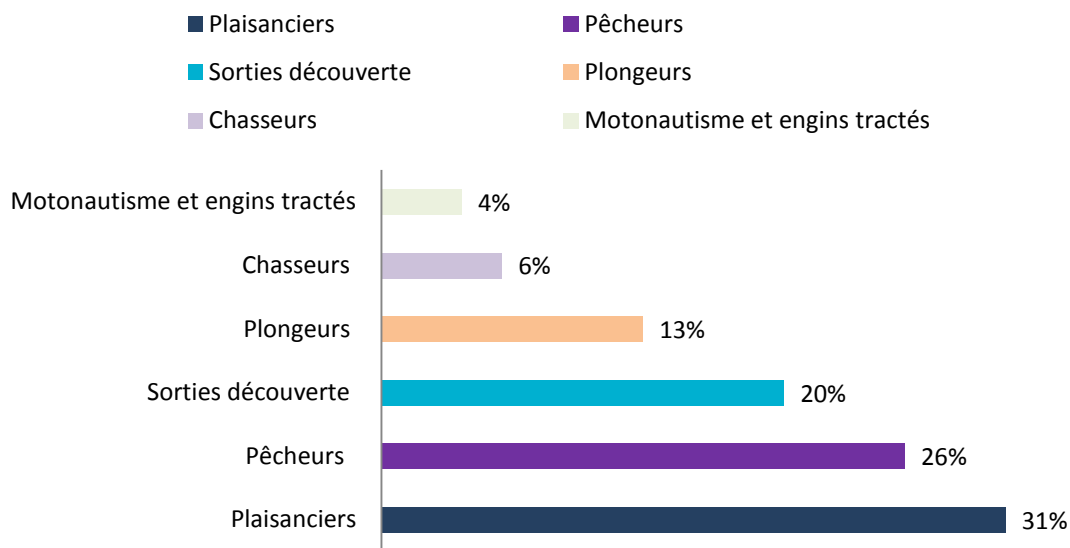
Figure 24 : Proportion de professionnels déclarant ou non partager leur zone de pratique en 2012



La figure 24 montre que 93% des professionnels déclarent partager leur zone de pratique avec une ou plusieurs autres activités (44% sont des gérants de clubs de plongée et 30% des opérateurs de découverte du milieu marin). Seuls 7% des structures interrogées, correspondant à deux prestataires de pêche sportive, le plus souvent au large, déclarent ne pas partager leur zone de pratique.

Avec quelles autres activités partagez-vous votre zone de pratique ?

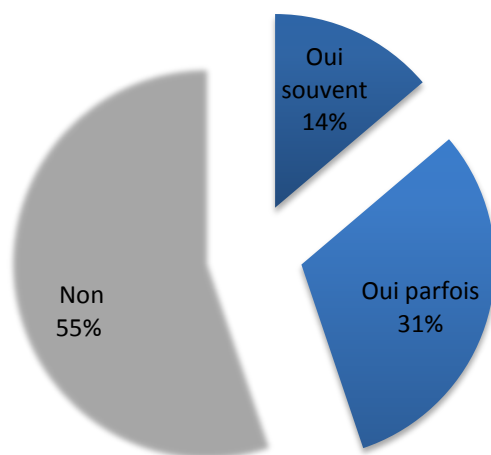
Figure 25: Partage de la zone de pratique entre les activités



Selon les professionnels interrogés, la plaisance est la pratique la plus majoritairement répandue sur leur zone de pratique, soit 31% des réponses. La pêche vient en second plan avec 26% des réponses données, suivie des sorties découverte par les opérateurs. Le motonautisme et engins tractés sont les pratiques les moins citées par les personnes interrogées, ce qui corrobore le constat que ce sont des pratiques émergentes sur le territoire.

Ce partage de l'espace avec d'autres activités occasionne-il des gênes ou des problèmes ?

Figure 26: Ressenti des professionnels sur d'éventuelles gênes ou problèmes générés par d'autres activités

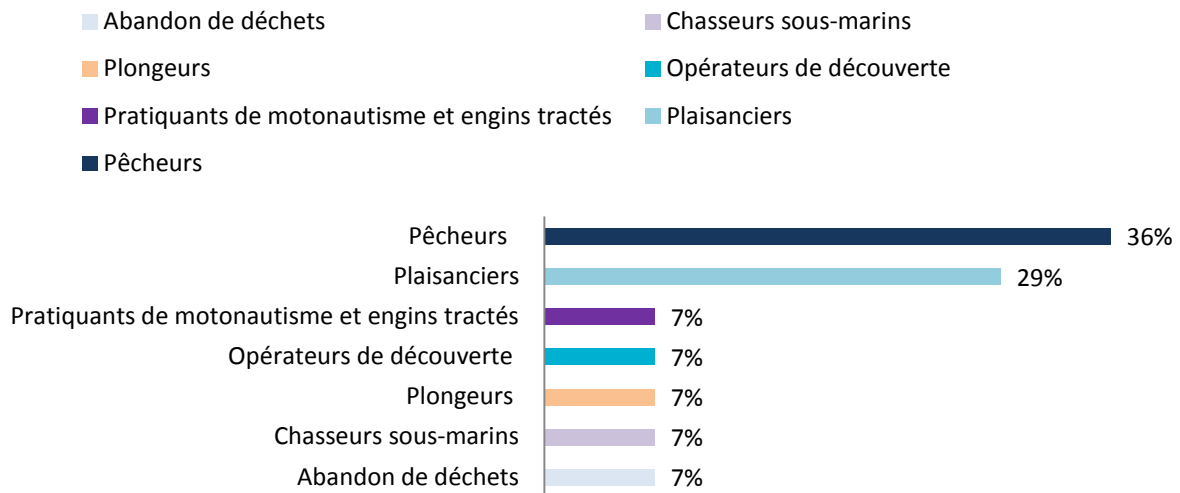


Plus de la moitié des structures (55%) affirme ne pas avoir de problème ni de gêne avec d'autres pratiques sur leur zone d'activité. Un tiers des professionnels ressentent parfois des gênes ou des problèmes et ce sont seulement 14% des personnes interrogées qui éprouvent souvent un sentiment de gêne avec d'autres pratiques sur leur zone. Cela indique une situation qui n'est pas encore saturée, mais on peut augurer, dans la perspective d'une poursuite de l'augmentation du nombre de

prestataires et d'embarcations, un accroissement des conflits d'usages, qui ne sont pas encore répandus aujourd'hui.

Quelles activités occasionnent pour vous des gênes ou des problèmes ?

Figure 27: Activités occasionnant des gênes par catégorie d'usagers selon les professionnels



La graphique ci-dessus montre que sur 13 professionnels ayant déclaré avoir des problèmes avec d'autres activités sur le plan d'eau, 36% ressentent des gênes vis-à-vis des pêcheurs (braconnage dans la passe en S majoritairement, chasse dans le lagon...). 29% d'entre eux déclarent rencontrer des problèmes avec les plaisanciers (méconnaissance de la réglementation d'approche des mammifères, partage des bouées de la passe en S...). Les autres activités occasionnent pour l'instant moins de gênes selon le ressenti des professionnels interrogés, même si sont cités les nuisances causées par le bruit des véhicules nautiques à moteur et pratique des engins tractés, les DCP endommagés par les pêcheurs qui s'y amarrent, l'abandon de déchets sur les îlots...

En résumé, les professionnels déclarent que les gênes et les problèmes rencontrés sont liés aux facteurs suivants :

- comportements irrespectueux entre professionnels (règles de savoir-vivre) ;
- nuisances sonores ;
- pêche au filet sur le récif ;
- chasse au fusil dans le lagon ;
- non respect des réglementations maritimes (plaisance, environnement, sécurité) ;
- vitesse non modérée ;
- conflit sur les bouées d'amarrage ;
- abandon des déchets sur les sites de pratique.

L'essentiel

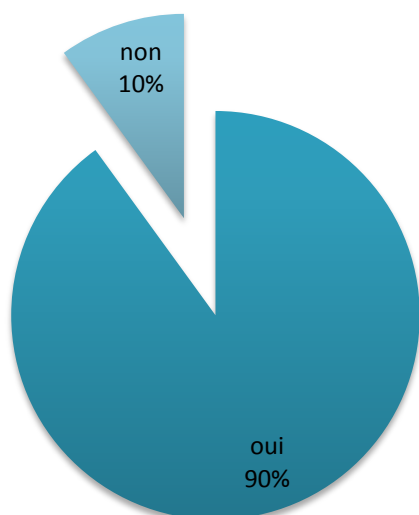
- L'espace maritime de Mayotte est encore peu exploité et ouvre encore de nombreuses possibilités au développement d'activités liées au tourisme et aux loisirs nautiques.
- Peu de conflits d'usage sont actuellement identifiés par les professionnels du tourisme et des loisirs en mer. Les principales gênes ressenties concernent les interactions avec les pêcheurs (notamment actes de braconnage observés) et avec les plaisanciers (méconnaissance des règles d'approche des mammifères marins et concurrence pour les mouillages par exemple).
- Dans la perspective d'une augmentation du nombre de bateaux et de structures professionnelles, ce constat pourrait se dégrader rapidement à l'avenir si l'on n'anticipe pas suffisamment les causes de conflits d'usages et les solutions à apporter en matière de partage équilibré de l'espace.

VI. EQUIPEMENTS

Le Parc naturel marin de Mayotte a mis en place 40 mouillages écologiques dans le périmètre de l'étude pour l'ensemble des usagers de la mer.

Avez-vous connaissance de la mise en place de quarante mouillages écologiques par le Parc naturel marin de Mayotte?

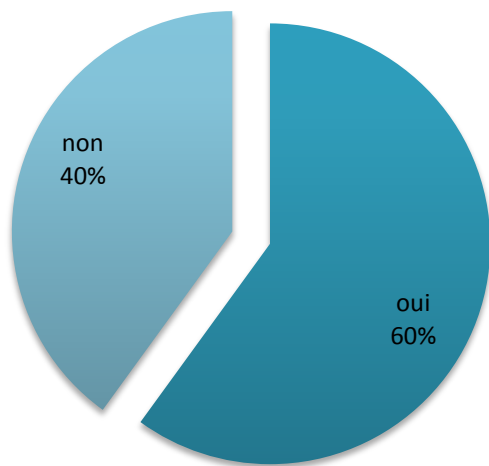
Figure 28: Niveau de connaissance de la mise en place des mouillages par le Parc naturel marin en 2012



90% des structures interrogées déclarent être au courant de la mise en place de mouillages par le Parc naturel marin de Mayotte et 10% déclarent ne pas l'être, soit 3 structures sur 32.

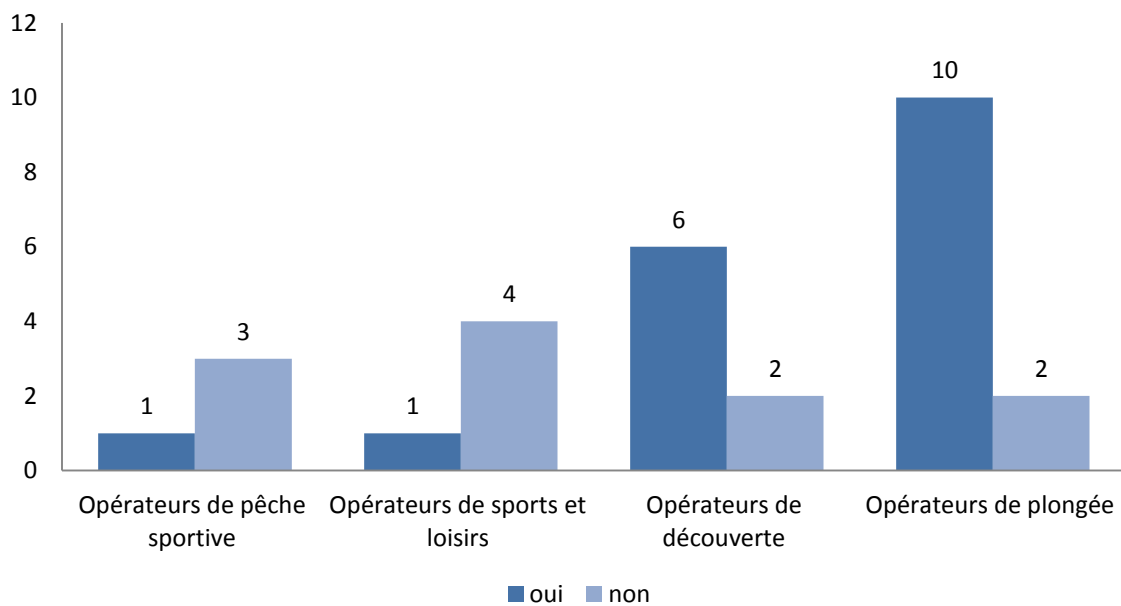
Utilisez-vous les mouillages mis en place par le Parc naturel marin de Mayotte?

Figure 29: Réponse des professionnels quant à leur utilisation des mouillages mis en place par le Parc



60% des professionnels déclarent utiliser les mouillages mis en place par le Parc naturel marin de Mayotte.

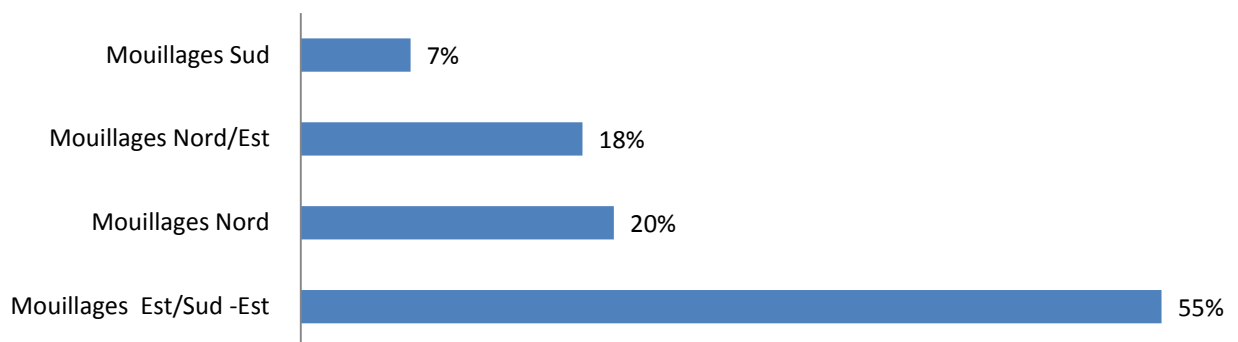
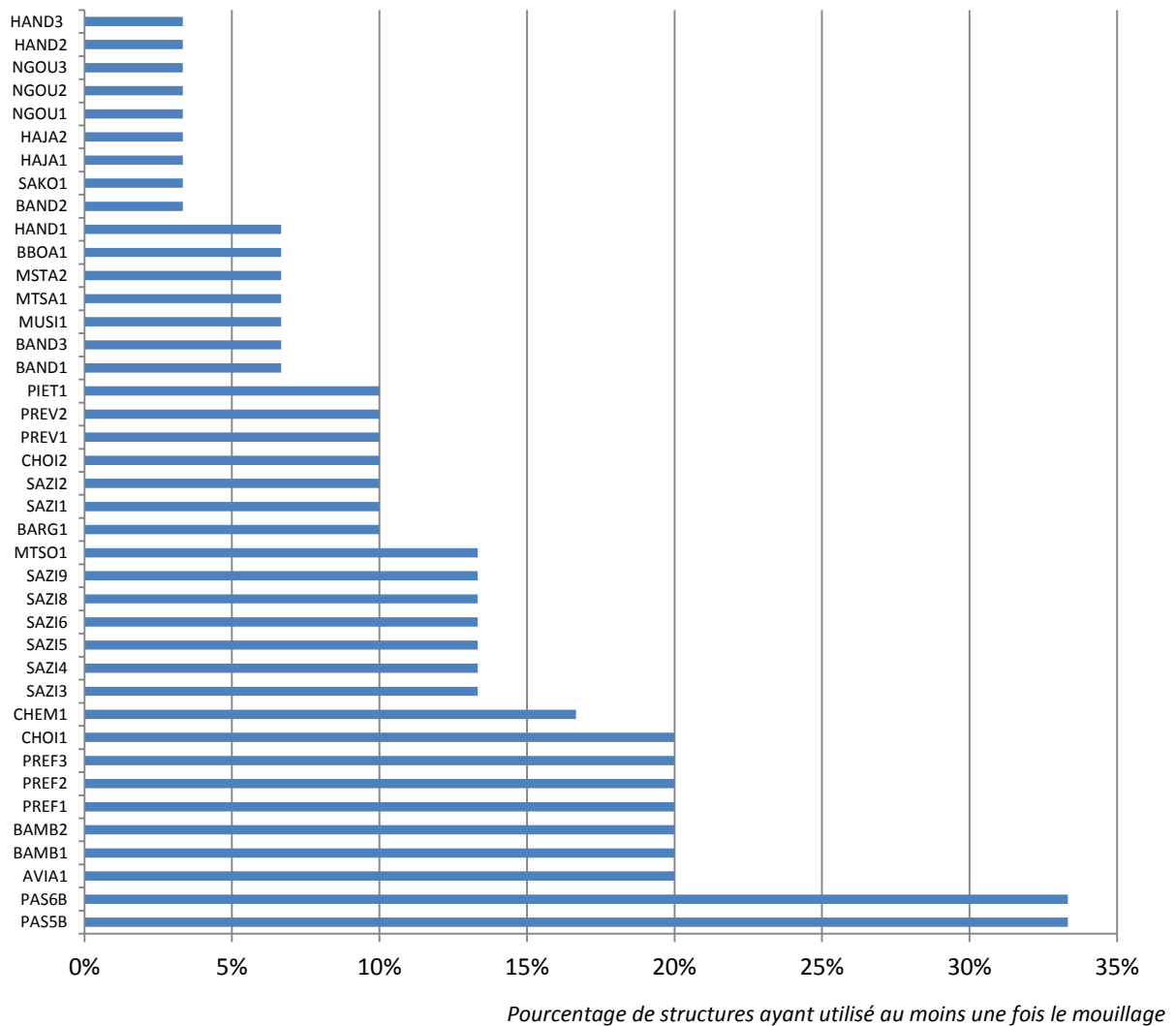
Figure 30: Nombre de structures professionnelles utilisant les mouillages par type d'activités en 2012



La majorité des professionnels déclarant utiliser les mouillages sont les clubs de plongée (10 structures sur 12) suivis des opérateurs de découverte (6 structures sur 8).

Quels mouillages utilisez-vous ?

Figure 31: Mouillages utilisés par les structures professionnelles



Les mouillages ont tous été utilisés au moins une fois par les structures professionnelles. Ceux qui enregistrent la plus forte utilisation par les professionnels sont les mouillages situés à partir du tombant des aviateurs jusqu'à Saziley (ils correspondent à 55% des mouillages mis en place par le Parc), suivis des mouillages situés au Nord (20%).

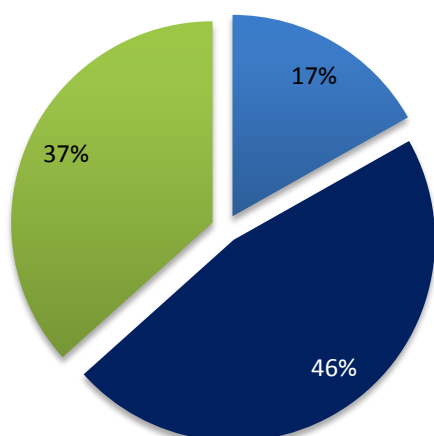
Sur les 40 mouillages mis en place par le Parc en 2012, les plus utilisés sont les suivants : Passe en S (PAS5B, PAS6B), tombant des aviateurs (AVIA1), îlot Bambo (BAMB1, BAMB2), Cheminée (CHEM1).

Par ailleurs, le Parc a récupéré en 2013 la gestion des 17 dispositifs d'amarrage de la passe en S qui sont tous très largement utilisés, par les clubs de plongée notamment. Leur réhabilitation a été effectuée en décembre 2013. Cette réserve de pêche compte à présent 19 mouillages.

Selon vous, le nombre de mouillages est-il suffisant ?

Figure 32: Appréciation de l'ensemble des professionnels sur le nombre de mouillages du Parc en place

■ Suffisant ■ Insuffisant ■ Ne se prononce pas

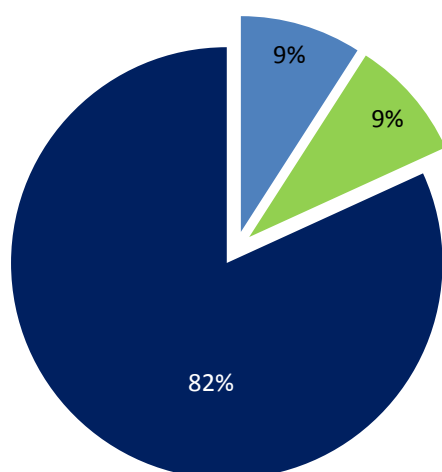


La majorité des structures interrogées déclarent insuffisant le nombre de mouillages en place (46%) contre 37% des structures disant être satisfaites du nombre de mouillages. Les sites complémentaires à équiper selon les professionnels seront précisés à l'occasion d'une enquête spécifique sur la fréquentation des mouillages.

Ces chiffres méritent cependant d'être précisés. En effet, l'appréciation diffère largement selon que le professionnel est ou non un utilisateur des mouillages.

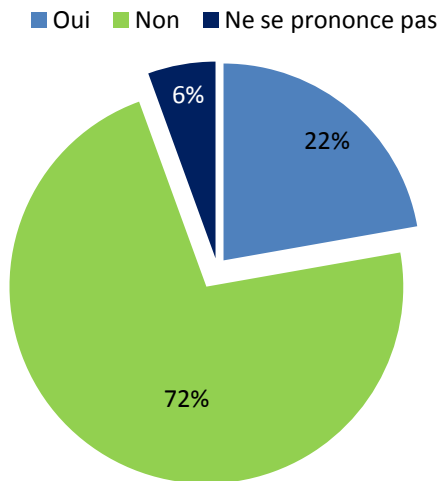
Figure 33 : Appréciation des professionnels non utilisateurs des mouillages sur le nombre de mouillages du Parc en place

■ Oui ■ Non ■ Ne se prononce pas



Ainsi, 82% des structures déclarant ne pas utiliser les mouillages du Parc ne se prononcent pas quand on leur demande si leur nombre est suffisant. Ceci s'explique par le fait que les gérants des structures n'utilisant pas les mouillages sont en majorité des pêcheurs au gros et des pratiquants de motonautisme ou de sports de glisse/kayak, qui n'ont pas l'usage de ce type d'aménagement de par la nature même de leur activité. Le niveau d'utilisation des équipements est alors à déconnecter de l'adéquation ou de l'inadéquation du parc d'ouvrages.

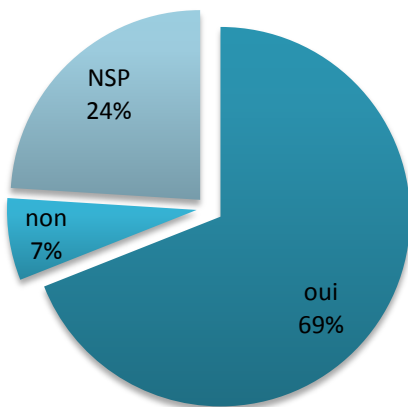
Figure 34 : Appréciation des professionnels utilisateurs des mouillages sur le nombre de mouillages du Parc



A contrario, 72% des structures utilisant les mouillages mis en place par le Parc trouvent que leur nombre reste insuffisant. Un tiers d'entre elles sont les clubs de plongée de Mamoudzou/Petite-Terre ; au moment de l'enquête, les mouillages de la Passe en S n'avaient pas encore été réhabilités par le Parc. Cette réponse pourrait être significativement différente maintenant que l'ensemble des 19 mouillages de la passe en S est fonctionnel. Cinq opérateurs de découverte sur six utilisant les mouillages jugent également leur nombre insuffisant.

Les mouillages mis en place sont-ils adaptés à vos besoins ?

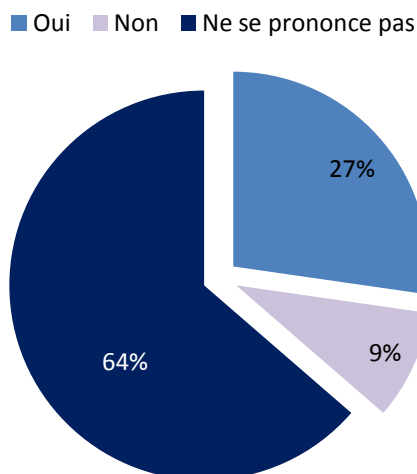
Figure 35: Appréciation de l'ensemble des professionnels sur l'adéquation des mouillages par rapport à leur activité



Plus des deux-tiers des structures professionnelles interrogées (69%) trouvent que les mouillages mis en place par le Parc naturel marin de Mayotte correspondent à leurs besoins (indépendamment du nombre d'équipements abordé ci-dessus) contre 7% à avoir répondu non.

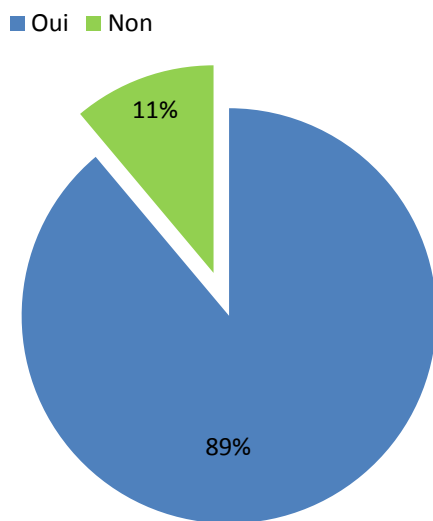
Là encore, les réponses diffèrent significativement selon que la question soit posée à une structure qui utilise ou pas les mouillages.

Figure 36 : Appréciation des professionnels n'utilisant pas les mouillages du Parc sur leur adéquation par rapport à leur activité



64% des structures déclarant ne pas utiliser les mouillages du Parc ne se prononcent pas sur le fait qu'ils soient ou non adaptés. Ceci s'explique par le fait que les gérants des structures n'utilisant pas les mouillages sont en majorité des pêcheurs et des pratiquants de motonautisme ou de sports de glisse/kayak, qui n'ont pas l'usage de ces équipements de par la nature même de leur activité. Pour autant, 27% d'entre eux considèrent que les mouillages sont bien adaptés, même s'ils n'en ont pas l'usage.

Figure 37 : Appréciation des professionnels utilisant les mouillages du Parc sur leur adéquation par rapport à leur activité



89% des professionnels déclarant utiliser les mouillages du Parc jugent qu'ils sont adaptés à leur activité. Au regard de la question précédente, les structures utilisant déjà les mouillages du Parc souhaitent donc plus de dispositifs de ce type sur leur lieu de pratique.

L'essentiel

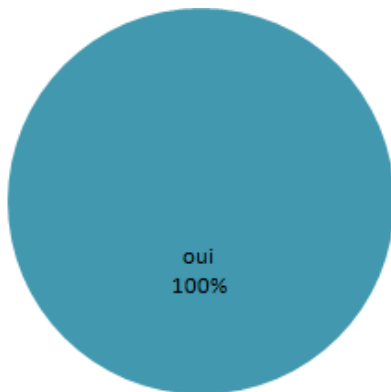
- Les mouillages mis en place par le Parc sont utilisés par 60% des professionnels (surtout clubs de plongée et opérateurs de découverte du milieu marin) et sont pour 89% d'entre eux adaptés à leurs besoins.
- Cependant, 72% des structures les utilisant estiment insuffisant le nombre de mouillages installés. Toutefois, un tiers de ces réponses a été formulé par les clubs de plongée de Mamoudzou/Petite-Terre et l'enquête a été réalisée avant la réhabilitation des dispositifs d'amarrage de la passe en S.
- Les structures qui n'utilisent pas les mouillages sont en majorité celles qui n'en ont simplement pas l'utilité dans le cadre de leur activité (motonautisme, pêche, sports de glisse, kayak...). Ils ne se prononcent pas sur leur nombre mais 27% d'entre eux considèrent qu'ils sont adaptés.
- Les dispositifs d'amarrage les plus utilisés par les professionnels sont ceux du secteur de la passe en S jusqu'à Saziley.

VII. CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU PARC

Cette partie du questionnaire doit permettre de renseigner sur le niveau de connaissance qu'ont les professionnels du tourisme en mer au sujet du Parc naturel marin de Mayotte. En effet, une des finalités développées dans le plan de gestion du Parc dans le volet touristique traite du Parc naturel marin comme élément du patrimoine touristique. Dans cette perspective, la connaissance par les professionnels de l'existence du Parc mais surtout de ses objectifs de gestion apparaît comme une étape préalable essentielle.

Avant aujourd'hui et la réception de cette enquête, aviez-vous connaissance de l'existence du Parc naturel marin de Mayotte?

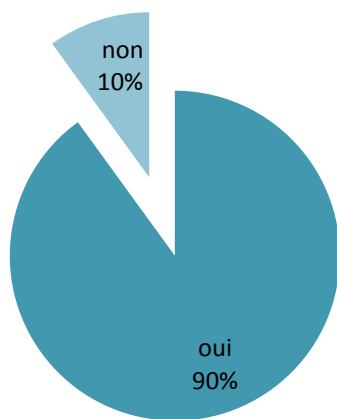
Figure 38: Connaissance de l'existence du Parc



La totalité des professionnels interrogés avaient déjà connaissance de l'existence du Parc avant d'être enquêtés.

Connaissez-vous les principaux objectifs de gestion du Parc naturel marin ?

Figure 39: Connaissance des objectifs du Parc



90% des professionnels interrogés déclarent connaître les principaux objectifs de gestion du Parc. Quand il leur est demandé d'en citer certains, les termes qui reviennent le plus souvent sont :

- Protection (18 fois)
- Gestion (10 fois)
- Contrôle/ Surveillance (4 fois)
- Education à l'environnement (3 fois)
- Aménagement (3 fois)

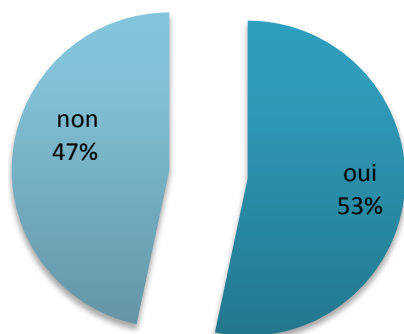
Il faut souligner que les gérants des structures professionnelles ont souvent associé le terme protection avec surveillance et contrôle lors des entretiens. La notion d'objectif de gestion n'est pas encore très claire chez les professionnels interrogés, qui la confondent souvent avec la notion de missions du Parc. En effet, ce qui est le plus souvent cité par les professionnels est la protection, la gestion ou encore le contrôle ou la surveillance qui sont les missions d'un Parc naturel marin mais pas ses objectifs de gestion. Un objectif de gestion est par exemple de respecter la capacité de charge pour le milieu sur les sites les plus fréquentés et les plus sensibles.

Par ailleurs, l'orientation de gestion du Parc en rapport avec le tourisme n'est pas du tout citée par ceux-ci (*Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme*).

Il a également été noté lors des entretiens, une volonté de priorisation des missions du Parc. Il en ressort que pour les structures interrogées, le Parc doit avant tout mettre en œuvre des actions visant à protéger le patrimoine naturel marin ; cela passe pour elles avant tout par un effort de contrôle et surveillance.

Vous-sentez-vous bien représentés au conseil de gestion du Parc ?

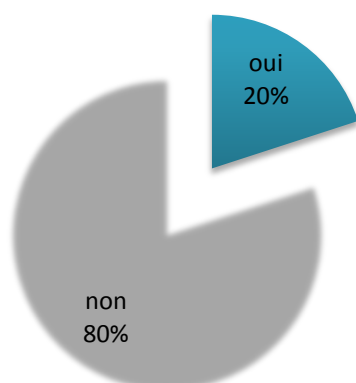
Figure 40: Perception des professionnels par rapport à leur représentation au conseil de gestion du Parc



Un peu plus de la moitié des professionnels interrogés déclare être bien représentée au sein du conseil de gestion du Parc (53%). Cependant, il reste une part non négligeable de professionnels ne se sentant pas bien représentés (43%). Par ailleurs, avant de répondre à cette question, il est à noter que la plupart d'entre eux était dans l'incapacité de citer le nom de leur représentant au conseil de gestion. La quasi-totalité des professionnels se plaint de ne pas avoir de retour de ses représentants au conseil de gestion du Parc et de ne pas être tenue au courant des actualités liées au Parc.

Le Parc naturel marin engendre-t-il des retombées économiques positives sur votre activité ?

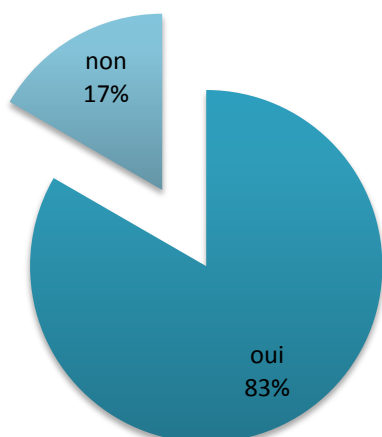
Figure 41 : Perception des professionnels par rapport aux bénéfices potentiels générés par le Parc sur leur activité



Selon 80% des professionnels du tourisme lié aux sports et aux loisirs nautiques, la création du Parc n'a pas généré de retombées économiques positives sur leur activité. Seuls 20% d'entre eux estiment que le Parc a engendré des bénéfices pour leur structure.

Si non, pensez-vous que le Parc naturel marin de Mayotte puisse engendrer à terme des retombées économiques positives sur votre activité?

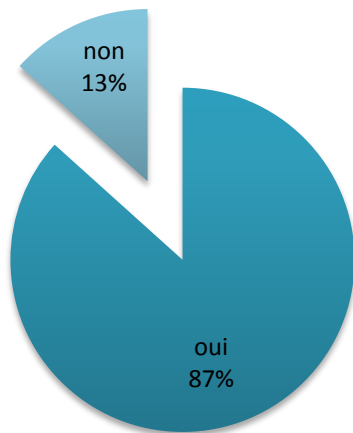
Figure 42 : Perception des professionnels quant aux futures retombées économiques positives sur leur activité



Pour autant, une très grande majorité des gérants des structures professionnelles (83%) pensent que le Parc naturel marin de Mayotte pourra engendrer à terme des retombées économiques positives sur leur activité. Cela signifie qu'ils croient en l'outil pour développer leur activité mais ne le trouvent pour l'instant pas suffisamment efficace ou suffisamment « visible ».

Seriez-vous intéressé par un label " Parc naturel marin de Mayotte"?

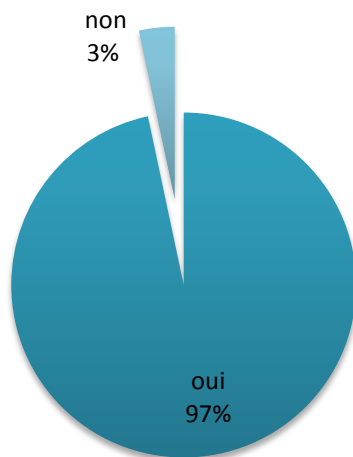
Figure 43: Intérêt des professionnels pour un label " Parc naturel marin de Mayotte"



La majorité des gérants interrogés (87%) trouvent un intérêt à obtenir un label « Parc naturel marin de Mayotte ». Cette réponse confirme la précédente : les professionnels croient à de futures retombées positives générées par le Parc sur le développement de leur activité.

Pensez-vous que le Parc naturel marin a, ou aura, des effets positifs sur les écosystèmes ?

Figure 44: Le Parc naturel marin comme outil pour enrayer la dégradation des écosystèmes ?



La Parc naturel marin de Mayotte est considéré à 97% des structures professionnelles interrogées comme un outil pouvant avoir des effets positifs sur les écosystèmes marins.

L'essentiel

- Le Parc naturel marin est bien connu des professionnels mais ceux-ci ont encore du mal à dissocier ce qui relève des objectifs du Parc (préserver les habitats et les espèces par exemple) de ce qui relève de ses missions (contrôle et surveillance, éducation à l'environnement...).
- A l'heure actuelle, la majorité des professionnels jugent que la présence d'un parc à Mayotte n'engendre pas de retombées économiques positives sur leur activité mais ils pensent qu'elle en engendrera dans le futur et sont intéressés par un label « Parc naturel marin de Mayotte ».
- La quasi-totalité des professionnels interrogés estime que le Parc a ou aura des effets positifs sur les écosystèmes marins.

VIII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Toutes les structures professionnelles visées par cette enquête ont répondu favorablement aux sollicitations du Parc, ce qui a permis, grâce aux données récoltées, de faire apparaître des tendances spatiales et temporelles sur la pratique de leur activité dans le périmètre du Parc.

Plusieurs grandes tendances se dégagent à la lecture de cette synthèse :

- une augmentation croissante du nombre de structures professionnelles ;
- une répartition inégale des pratiques sur le territoire (sur certaines zones, les activités encadrées sont quasiment absentes) et dans le temps ;
- une diversification des offres touristiques et de loisirs avec, par exemple, une quinzaine d'activités proposées par les opérateurs de découverte du milieu marin ou de nouvelles prestations proposées par les clubs de plongée (2 plongées par demi-journée, plongées de nuit...); ceci est à nuancer car les safaris mammifères marins occupent encore principalement l'activité des opérateurs de découverte du milieu marin ;
- des pratiques émergentes sur l'île comme le *paddle* ou les engins tractés ;
- une apparition de gênes ou tensions entre professionnels et plaisanciers et entre professionnels eux-mêmes ;
- une demande générale des professionnels d'augmenter les contrôles et la surveillance en mer afin de faire appliquer la réglementation en vigueur ;
- des aménagements tels que les mouillages correspondant aux besoins des professionnels mais jugés insuffisants par ceux-ci.

Par ailleurs, concernant la perception qu'ont les professionnels du Parc naturel marin, il apparaît que :

- les professionnels connaissent tous le Parc naturel marin mais pas ses objectifs ni ses actions,
- ils estiment que le Parc naturel marin est susceptible d'engendrer à l'avenir des retombées économiques ainsi que des effets positifs sur l'environnement marin,

- ils sont majoritairement intéressés par le développement d'outils de promotion (type label) pour un écotourisme au sein du Parc.

Les entretiens ont permis de recueillir les perceptions, les avis et les attentes des professionnels mais également de dresser un état des lieux actualisé du tourisme et des pratiques de loisirs encadrés à Mayotte. La donnée recueillie lors de cette étude doit permettre de rendre compte de la situation des professionnels en 2012 dans le cadre leur activité et doit servir à alimenter les fiches état initial du volet tourisme et loisirs du plan de gestion du Parc.

Cette étude a également permis de déterminer les faiblesses des enquêtes et servira à affiner les prochaines. Par exemple, il est nécessaire pour la suite de créer des questionnaires adaptés aux structures proposant plusieurs activités très différentes (par exemple *paddle*, *kayak* et *body-board*) afin de faciliter le traitement des données et leur analyse.

Les notions de haute et basse saison doivent également être proscrites car peu adaptées à l'activité des professionnels du tourisme et loisirs en mer sur le territoire.

Afin de caractériser au mieux l'ensemble des pratiques nautiques du territoire, il sera nécessaire de mener une étude des pratiques libres. En effet, il est indispensable de connaître de manière précise et la plus large possible les usages pratiqués au sein du Parc naturel marin de Mayotte afin d'anticiper les conflits et prendre des mesures de gestion adaptées. Un protocole de suivi de la fréquentation doit ainsi être élaboré et couplé à l'avenir à un observatoire des pratiques pour un suivi régulier des activités.

IX. REFERENCES

Quartararo A., 2009. *Tourisme et loisirs à Mayotte. Prise en compte des activités socio-économiques dans le projet de Parc naturel marin de Mayotte : état des lieux des usages du nautisme et du tourisme sur le lagon de Mayotte.* Mémoire de stage de Master 2 pour le compte de l'Agence des aires marines protégées. 89 pp. + annexes.

Le Priol M., Guyonnard V., 2011. *Mission d'étude d'un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais : synthèse de l'enquête réalisée auprès des structures encadrées de sports et loisirs en mer.* 96 pp.

Sites web consultés

<http://www.mayotte-tourisme.com/index.php> (Comité départemental du tourisme de Mayotte)

www.aires-marines.fr (site de l'Agence des aires marines protégées)